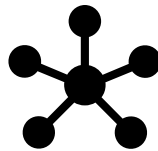




PROJET TERRITORIAL EN SANTÉ MENTALE

Département de la Mayenne



Feuille de route

2^{ème} document du Projet

2019-2024

Adoptée le 25 janvier 2019 par le Comité de Pilotage,

Transmis à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire le 1^{er} février 2019,





Table des matières

INTRODUCTION	6
Rappel des différentes phases du Projet Territorial en Santé Mentale du Département de la Mayenne	6
La phase de construction de la Feuille de route du PTSM 53	9
Schéma – « mieux comprendre la feuille de route du PTSM 53 »	9
Format des fiches actions du PTSM 53	11
FEUILLE DE ROUTE 2019-2024	13
Objectif 1 du décret : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux.	13
Fiche action n°1 : Sensibiliser les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent au repérage de la souffrance psychique	14
Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale	15
Fiche action n°3 : Renforcer et étendre le dispositif SAJE et d'autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de la mise en place d'une orientation MDA	16
Fiche action n°4 : Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire	17
Objectif 2 du décret : L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves	18
Fiche action n°5 : Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social	20
Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants	22
Fiche action n°7 : Développer des cellules de veille sur le territoire	24
Fiche action n°8 : Réfléchir à un projet d'accompagnement vers un logement à proximité du soin	26
Fiche action n°9 : Créer et diffuser un document d'aide sur le handicap psychique à destination des professionnels de l'emploi	27
Fiche action n°10 : Renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique	29
Fiche action n°11 : Faciliter l'inclusion des personnes avec un handicap psychique dans l'offre de service culture, sport, loisirs	30
Fiche action n°12 : Améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans	31



Fiche action n°13 : Développer et professionnaliser la pair-aidance	32
Fiche action n°14 : Reconnaître les besoins autour de la mobilité et de la vie domestique	34
Fiche action n°15 : Mettre en place des référents de parcours	35
Objectif 3 du décret : L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins	36
Fiche action n°16 : Créer un réseau sur la base des Maisons de santé de proximité pour favoriser l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique	37
Fiche action n°17 : Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pour des soins en pédopsychiatrie	38
Fiche action n°18 : Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les professionnels des soins psychiques et somatiques	40
Objectif 4 du décret : L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social »	41
Fiche action n°19 : Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise	42
Fiche action n°20 : Diffuser le plan de crise et les outils d'auto-évaluation pour l'utilisateur	44
Fiche action n°21 : Prévenir les risques suicidaires	46
Fiche action n°22 : Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne	47
Fiche action n°23 : Encourager la création de Lits Halte Soins Santé	49
Objectif 5 du décret : L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles	50
Fiche action n°24 : Sensibiliser sur les droits et devoirs du patient dans son parcours de soins en psychiatrie	51
Fiche action n°25 : Mettre en place une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées	53
Fiche action n°26 : Créer un annuaire départemental sur les ressources disponibles à destination des usagers et des professionnels	54
Fiche action n°27 : Sensibiliser les jeunes aux problématiques psychiques	56
Objectif 6 du décret : L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.	57
Fiche action n°28 : Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs	58
Fiche action n°29 : Améliorer le soutien des parents et proches aidants, soutenir la parentalité dans un objectif de promotion de la santé	59



Fiche action n°30 : S'engager collectivement dans l'organisation d'évènements grand public sur la prévention en santé mentale	61
PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS 2019-2024 - PREVISIONNEL	62
PLANNINGS PREVISIONNELS DES ACTIONS RETENUES POUR UNE MISE EN ŒUVRE 2019-2020	71
LISTE DES ACRONYMES	74
ANNEXES	76



Introduction

« L'enjeu-clé de cette phase de construction de la feuille de route est la transformation des propositions des pistes de travail issues du diagnostic partagé en actions réalisables qui permettent de transformer durablement les conditions de prises en charge des personnes atteintes de troubles psychiques chroniques. »¹

Rappel des différentes phases du Projet Territorial en Santé Mentale du Département de la Mayenne



Figure 1 : Schéma récapitulatif des différentes phases du PTSM 53

La phase de CONSTRUCTION DU PROJET :

- Ayant donné lieu à la production d'un **diagnostic territorial partagé** (document 1 du PTSM 53) par les apports des groupes et des ateliers de travail ayant eu lieu sur les mois d'avril, mai et juin 2018. La mobilisation importante des acteurs de terrain a permis de faire remonter les forces et les faiblesses en termes de coordination des acteurs, d'accessibilité pour l'utilisateur et de continuité du parcours sur les différentes thématiques soumises aux débats.
- Ayant donné lieu à l'élaboration de la **feuille de route** (document 2 du PTSM 53) qui a pour objectif de retenir un ensemble d'actions concrètes et réalisables sur une période de 5 ans que les acteurs ont la capacité de porter collectivement sur le territoire afin de remédier aux principales problématiques identifiées dans le diagnostic partagé.
Les 30 actions retenues qui composent la feuille de route sont d'une part des actions visibles, simples et cohérentes à mettre en œuvre en pluridisciplinarité sur le territoire.

La phase de VALIDATION ET CONTRACTUALISATION DU PROJET :

Phase de VALIDATION – RECUEIL D'AVIS :

- Réunion du Comité de Pilotage le 25 janvier 2019 afin de finaliser les travaux et passer à la phase de mise en œuvre du Projet.
- Le groupe projet adressera ensuite au DGARS le diagnostic et la feuille de route du PTSM 53.
- A réception, l'ARS sollicitera le CTS et les CLS par courrier avec transmission des deux documents afin de recueillir leurs avis à l'occasion de leur COPIL pour le CLS des Coëvrons et le CLS du Pays de Craon. Les CLS de Laval et de Mayenne auront la possibilité de saisir leur CLSM dans un délai de 2 mois afin de transmettre leurs avis.
- Au cours du deuxième trimestre 2019, la DT53 saisira le CTS pour lui demander un avis spécifique sur le PTSM. La Commission Spécialisée Santé mentale pourra alors se réunir pour travailler et préparer l'avis pour le CTS. Il se réunira ensuite pour échanger en séance sur la proposition de la formulation de celui-ci en tenant compte également des avis des 4 CLS/CLSM qui se seront prononcés en amont.

¹ ANAP – boîte à outils « Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Méthodes et outils pour les territoires »

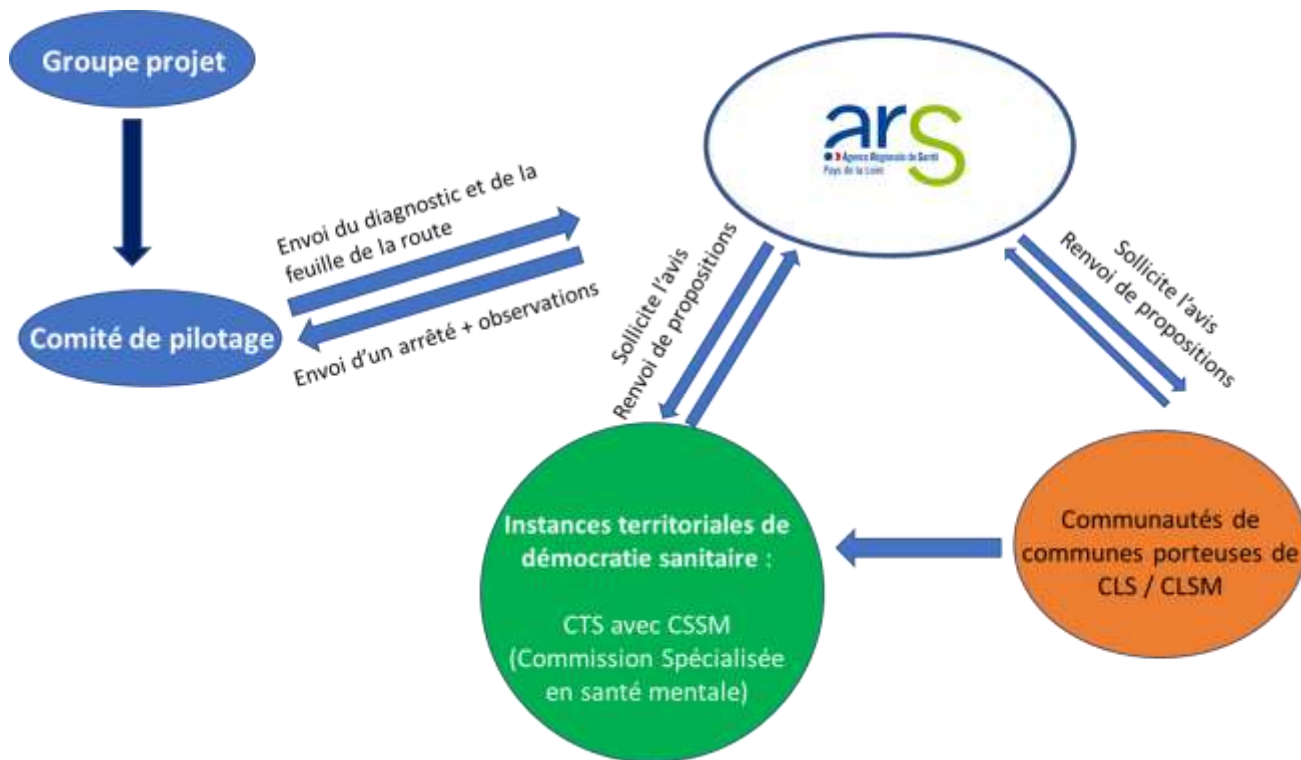


Figure 2 : Schéma du processus de recueil d'avis du PTSM 53, présenté lors du Comité de pilotage du 25 janvier 2019

Phase de CONTRACTUALISATION :

- A l'issue du processus de recueil d'avis, l'ARS par le DGARS prendra un arrêté, incluant en annexe une lettre d'observation. Elle précisera les sujets complémentaires qui permettront d'enrichir le PTSM 53 en préparation de la contractualisation, mettant ainsi en résonance le Projet Régional de Santé de l'ARS Pays-de-la-Loire, la Feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie, le volet santé (psychiatrie et pédopsychiatrie) du Projet Médico-soignant Partagé porté le Groupement Hospitalier de Territoire de la Mayenne et du Haut-Anjou.
- Dans un second temps, Le Contrat territorial de Santé Mentale devra être signé avec les acteurs du territoire concernés après la prise de l'arrêté.

La phase de MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

- La mise en œuvre des actions est subordonnée à la signature du contrat et à la mise en place du comité de suivi : ce rôle est proposé à la Commission Spécialisée en Santé Mentale du CTS. Au cours du premier semestre 2019, les partenaires et acteurs du territoire pourront se positionner comme pilotes ou partenaires sur les projets à mettre en œuvre sur ces deux années.
- Les groupes pilote, réunissant les acteurs volontaires qui se seront positionnés comme pilotes ou partenaires, se réuniront ensuite pour travailler sur les projets. Des outils de reporting leur seront proposés : notamment un tableau de bord qui retracera le suivi de l'avancement du projet de la fiche action en question (cf annexe n°3). La Commission Spécialisée Santé Mentale serait missionnée de suivre le PTSM sur les 5 ans. L'ARS sera chargée de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires.



Pour aller plus loin, l'articulation des enjeux du PTSM :



La mise en œuvre du Projet Territorial en Santé Mentale, a vocation par l'intermédiaire des nombreuses fiches actions qui le compose à intégrer des déclinaisons territoriales. De nombreuses dynamiques sont déjà en place sur les territoires du département dont certains sont peu pourvus en actions. Le PTSM a donc vocation à permettre une certaine harmonisation et à englober l'ensemble du territoire départemental dans sa mise en œuvre d'actions pluri partenariales. L'une des finalités du PTSM est bien de renforcer la coordination des acteurs, de faciliter la recherche de solutions graduées et complémentaires dans le parcours de l'utilisateur.

Le PTSM tend à favoriser le décloisonnement entre les secteurs par de nouvelles formes d'organisation coordonnées, et en stimulant de nouvelles modalités d'accompagnement de l'utilisateur. Il suscitera à fortiori des changements de pratiques organisationnelles qui amèneront à renforcer les actions de coordinations entre les acteurs.

Un des enjeux majeurs du PTSM sera de favoriser une culture commune de l'accompagnement de la souffrance psychique à travers des journées interprofessionnelles et par l'organisation d'un temps annuel intitulé « Le rendez-vous du PTSM 53 » qui pourra être impulsé par l'organe de suivi de l'avancée des travaux.



La phase de construction de la Feuille de route du PTSM 53

A la suite des derniers temps de regroupements du mois de juin 2018, **les participants ont pu travailler sur des propositions d'actions au sein de chaque atelier**. La volonté du groupe projet a été d'amener les participants aux ateliers à réfléchir sur des propositions d'actions sur la base d'une trame commune qui leur a permis d'apporter des éléments de fond pour chacune de leurs propositions (pourquoi ? comment ? où ? pour qui ?).

Au total, 79 propositions d'actions sont ressorties de l'ensemble des ateliers, plus ou moins construites pour certaines.

Un important travail de recouplement a été réalisé par la suite, puisque certaines actions étaient redondantes au sein des différents ateliers.

La feuille de route, dans sa version définitive est composée de 30 fiches actions réalisables et concrètes sur le territoire mayennais, en lien avec les six objectifs du décret du 27 juillet 2017.

Le corps des fiches actions a ensuite été travaillé par petites entités au sein du groupe projet, avec la reprise des propositions d'actions des acteurs lors des dernières réunions des ateliers (cf annexe n°1 p110 présente dans le 1^{er} document « Diagnostic territorial partagé »).

Chaque fiche action est amendable et fait état d'un préambule dont le projet sera cadré et mis œuvre par le groupe pilote : acteurs du territoire qui se seront positionnés comme pilotes et partenaires.

Schéma – « mieux comprendre la feuille de route du PTSM 53 »

Un document évolutif : en fonction de l'évolution du contexte et des besoins du territoire

Un document modulable : dont les fiches actions pourront être enrichies et complétées, en lien avec les réflexions des pilotes et partenaires.

Un document amendable : document qui peut être modifié après validation de l'ARS et des acteurs contractuels (avenant à l'arrêté)

Un document communicable : conçu par et pour les acteurs de terrain et les usagers et leur entourage.



A noter que la feuille de route pourra être « enrichie » et complétée après validation par le Comité de pilotage du 25 janvier 2019.

Les travaux déjà réalisés ou en cours sur les territoires CLS/CLSM pourront également faire l'objet de remontées des acteurs afin de les inscrire dans les fiches actions, au sein de la rubrique : « liens avec d'autres travaux territoriaux ».

Pour toute demande, question au sujet de la feuille de route, veuillez contacter l'adresse suivante : ars-dt53-contact@ars.sante.fr ou sinon vous rapprocher des membres du groupe projet PTSM 53 qui seront à même de vous renseigner :

Christine BOULAY, Cheffe de projet du contrat de ville de Laval Agglomération

Myriam OUMARJAL, Chargée du volet santé du Contrat de Ville de l'agglomération de Laval

Julie BARON, Chargée de mission PTSM 53

Stéphanie LEFEVRE, Chargée de la mission coordination à la DT53 de l'ARS Pays de la Loire

Stéphane BRIERE, Directeur Général de l'association GEIST Mayenne

Mathieu LAFRECHOUX, Chargé d'études au GEIST Mayenne

Xavier TALOIS, Cadre supérieur de santé du CH Nord Mayenne (psychiatrie)

Lénaïc GOUAILLIER, Cadre supérieur de santé du CH de Laval (psychiatrie)

Guillaume TANSINI, Chargé de mission santé au Conseil Départemental de la Mayenne



Format des fiches actions du PTSM 53

La construction de la trame des fiches actions s'est faite à l'aide du support de fiche action créé par l'ANAP dans sa boîte à outils destinée aux territoires menant une démarche projet PTSM (cf annexe n°1, et outil téléchargeable sur le site de l'ANAP : <http://www.anap.fr/ressources/outils/detail/actualites/mettre-en-oeuvre-un-projet-de-parcours-en-psychiatrie-et-sante-mentale-kit-doutils/>)

Chaque fiche action est composée de la manière suivante :

Fiche action n° : Titre de l'action

Pilotes : les pilotes sont les porteurs du projet, membres actifs (dans sa dynamique, son organisation et sa mise en œuvre), ils sont rassemblés sous la dénomination de « groupe pilote », et sont tenus d'informer l'avancée du projet aux autorités tarifaires et à la CSSM du CTS.

Partenaires : partenaires de l'action qui interviendront de près ou de loin dans le parcours de soin de l'utilisateur et qui souhaiteraient apporter leur expertise dans la réflexion sur des versants spécifiques de la fiche action et soutenir le projet.

- **Objectifs stratégiques** :

- ✓ Les objectifs stratégiques expriment de façon concrète la finalité et les effets recherchés

Objectifs opérationnels (déclinaison des actions concrètes à mettre en œuvre)	Opérateur	Modalités de réalisation	Echéance
Comment ? Les objectifs opérationnels découlent des objectifs stratégiques. Ils sont déclinés en actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire.	Acteur(s) qui réalise(nt) l'action	Précisions sur l'objectif	Année(s) de réalisation – voir les plans de déploiements page 59 à 71

- **Moyens nécessaires** : Moyens

- **Territoire et public cible** : Où ? pour qui ?

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : pour mesurer ce qui doit être fait

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Ex : PRS (livrets), GHT, CLS, CLSM, Schémas Départementaux etc





Feuille de route 2019-2024

Présentation de la feuille de route, organisée selon les **6 objectifs du décret** du 27 juillet 2017 comme le prévoit le cadre réglementaire.

Objectif 1 du décret : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux.

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **4 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec **l'objectif 1** du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°1	Sensibiliser au repérage de la souffrance psychique les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Créer et diffuser un support d'information 3)Organiser des temps de « regards croisés » avec les acteurs de terrain
Fiche action n°2	Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale	Objectifs opérationnels succincts : Projet 1 : Réflexion sur la mise en place du projet « Promeneurs du net » Projet 2 : Travailler sur les outils de e-santé mentale 1)Etude sur les nombreux outils 2)Faire connaître les outils de e-santé au réseau d'acteurs en santé mentale 3)Créer un support de diffusion
Fiche action n°3	Renforcer et étendre le dispositif SAJE et autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de la mise en place d'une orientation MDA	Objectifs opérationnels succincts : 1)Mobiliser les acteurs autour de l'objectif 2)Réfléchir à une ouverture de la tranche d'âge Réfléchir à un élargissement du dispositif actuel à d'autres co-financiers 3)Déployer à l'échelle départementale 4)Mettre en place un état de veille
Fiche action n°4	Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Aider au développement de projets, d'alternatives et de nouvelles modalités 3) Renforcer l'existant et être force de propositions



Fiche action n°1 : Sensibiliser les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent au repérage de la souffrance psychique

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ S'appuyer sur des observations des professionnels qui travaillent avec et/ou autour de l'enfant pour aider au repérage, alerter et se coordonner plus rapidement sur des situations
- ✓ Permettre un meilleur outillage des professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent (environnement scolaire et extra-scolaire) par une diffusion des supports d'information sur les troubles psychiques
- ✓ Favoriser l'interconnaissance et le partage de pratiques
- ✓ Tirer bénéfice des regards croisés, notamment sur le repérage de situations

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilote		Identifier la population concernée par ce type d'action (quels professionnels peuvent faire du repérage et venir en appui aux professionnels du soin) Identifier les moyens et dispositifs d'informations et de formations Identifier les outils existants (savoir reconnaître les signes de souffrance psychique, comment créer le lien avec l'enfant etc) Recenser les supports existants et pertinents	Second semestre 2020
2)Créer et diffuser un support d'information		Réunir et mettre en forme l'information pour la transmettre aux CLS/CLSM, aux communautés de communes, à tout type d'acteur pouvant communiquer sur ce champ (Information sur qui alerter, les comportements révélateurs de troubles, la déstigmatisation, etc)	2021
3)Organiser des temps de « regards croisés » avec les acteurs de terrain		Temps d'échanges sur des supports existants : exemple de la plateforme EPSYKOI	2021

▪ **Moyens nécessaires :** moyens humains

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : échelle locale, CLS/CLSM

Public cible : pour les professionnels qui s'occupent de l'enfant au quotidien

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : sondage – questionnaire départemental sur la connaissance des dispositifs diffusés (2022), état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Promouvoir les outils de e-santé mentale auprès des professionnels et des usagers
- ✓ Mettre en avant des outils permettant le repérage des signes,
- ✓ Mettre en place des outils s'inscrivant dans une dynamique de réhabilitation psychosociale
- ✓ Des outils utiles, ludiques et appropriables par l'utilisateur au quotidien
- ✓ Des outils contribuant au suivi du parcours de soins et de vie de l'utilisateur

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
Projet 1 : Réfléchir à la mise en place du projet « Promeneurs du net » sur le département	Maison des adolescents	En lien avec le cadre déjà en place au niveau national : http://www.promeneursdunet.fr/ Mobilisation des acteurs concernés et intéressés par le dispositif	2019
Projet 2 : Travailler sur les outils e-santé mentale 1) Etude sur les nombreux outils, dispositifs e-santé mentale existants au national	Groupe pilotes SISM	Prendre connaissance du travail réalisé par le CREHPSY Reprendre les travaux réalisés dans le cadre de la SISM 2019 Prendre contact avec INSH (Interactions Numériques Santé et Handicap) de l'ESIA	Second semestre 2019
2) Faire connaître les outils e-santé au réseau d'acteurs en santé mentale	Groupe pilotes SISM	Auprès des associations d'utilisateurs/familles Auprès des professionnels en responsabilité sur les structures	Premier semestre 2020
3) Créer un support de diffusion et permettre une diffusion en interne dans les établissements et structures	Chaque établissement désireux de faire connaître ces outils en interne	Auprès des utilisateurs : réunions d'informations par les associations, pairs-aidants Auprès des professionnels : réunions, supports d'informations en interne	Second semestre 2020

▪ **Moyens nécessaires :** moyens humains et matériels (création de supports d'informations)

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : sur le département

Public cible : usagers utilisateurs de ces outils, professionnels du soin

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre d'outils utilisés par les usagers - par les professionnels, état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec l'expérimentation Baromètre, projet OPTIMISE du GEIST Mayenne

Semaine d'Information en Santé Mentale 2019

CREHPSY : groupe de travail sur la e-santé mentale



Fiche action n°3 : Renforcer et étendre le dispositif SAJE et d'autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de la mise en place d'une orientation MDA

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Proposer un accompagnement pour les jeunes déscolarisés qui mêlerait des temps scolaires avec des temps d'activités pratiques
- ✓ Evaluer les capacités du jeune et l'accompagner dans la définition de son projet d'insertion ou de formation
- ✓ Accompagner le retour vers une scolarisation ordinaire, vers un dispositif spécifique, ou au sein de la vie professionnelle
- ✓ Etendre et diversifier le dispositif dans les territoires de proximité
- ✓ Etudier les possibilités d'accompagnement post-SAJE et établir les liens, relais avec partenaires

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Mobiliser les acteurs autour de l'objectif – création d'un groupe pilote		Cadrage du projet Etablir la chaîne des acteurs concernés Affiner les besoins, et adapter l'objectif de l'action Suivre les avancements	Second semestre 2020
2) Réfléchir à une ouverture de la tranche d'âge à prévoir dans le projet Réfléchir à un élargissement du dispositif actuel à d'autres co-financeurs		Ouverture jusqu'à 21 ans Réunion avec les financeurs	2021
3) Déployer à l'échelle départementale		Notamment dans les territoires de proximité, au plus proche des jeunes Mise en place du financement du coût du transport	2021 et premier semestre 2022
4) Mettre en place un état de veille Mise en place d'un relais avec le service-dispositif dans lequel le jeune est ensuite orienté		Réflexion sur le suivi du jeune après la période de 3 mois – mise en place d'un rappel, nouveau contact avec le jeune Un rappel type comme celui proposé par le dispositif Vigilans Mise en place des relais Tuilage avec le partenaire	Premier semestre 2022

▪ **Moyens nécessaires :**

Elargissement du dispositif SAGE à d'autres co-financeurs

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : départemental

Public cible : pour le public ASE – PJJ, des jeunes en attente de la mise en œuvre de l'orientation MDA
Jeunes dans une tranche d'âge 13-21 ans

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de jeunes accompagnés, comparatif des situations – indicateurs de suivi à 3-6-12 mois, identifier les situations sans réponses et évaluer le pourquoi

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec la plateforme GCSMS 16-25 ans en cours d'élaboration



Fiche action n°4 : Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Soutien de l'environnement scolaire et inclusion
- ✓ Adaptation pour l'enfant et son environnement
- ✓ Prévenir et gérer les situations de crise d'un enfant sur son lieu scolaire
- ✓ Déstigmatisation

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Acteurs de l'éducation nationale, du médico-social, ARS, collectivités (temps périscolaire), pédopsychiatrie Tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant	2019
2) Aider au développement de projets, d'alternatives et de nouvelles modalités		Des lieux de répit et de ressourcement lors des temps de scolarisation en classes ordinaires Exemples : hospitalisation de jour séquencée, accueils de jour thérapeutiques, diminution du temps de classe, relais adaptés au sein de structures d'enseignements externalisées en établissements médico-sociaux, renfort d'un accompagnement SESSAD par le PCPE	2019-2020
3) Renforcer l'existant et être force de propositions		S'appuyer sur le document « Ensemble pour l'école inclusive » du Ministère de l'Education Nationale et Secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées S'appuyer sur des retours d'expérimentations	2020

▪ **Moyens nécessaires :** mobilisation des acteurs

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : départemental

Public cible : enfants – période scolaire

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : taux de participation, nombre de participants, état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Objectif 2 du décret : L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **11 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec **l'objectif 2** du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°5	Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Monter le projet 3)Faire appel à un prestataire 4)Evaluer la session 5)Travailler autour d'un support
Fiche action n°6	Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Groupe pilote : suivi des nouvelles expérimentations Projet 1 : Créer un lieu de répit et de ressourcement pour les personnes en souffrance Projet 2 : Mettre en place un dispositif de relaying – système de relais pour les aidants, familles Projet 3 : Valoriser les apports de la pair-aidance sur la question de l'habitat Projet 4 : Réfléchir à une structure d'habitat logement autonomie
Fiche action n°7	Développer des cellules de veille sur le territoire	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe et constituer un support sur des principes, valeurs communes 2)Alimenter une réflexion sur chaque territoire afin de créer une cellule de veille 3)Prévoir des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques 4)Engager des réflexions sur de nouvelles perspectives
Fiche action n°8	Réfléchir à un projet d'accompagnement vers un logement à proximité du soin	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Réaliser une expérimentation 3)Evaluer l'expérimentation 4)Mettre en place un partenariat
Fiche action n°9	Création et diffusion d'un document d'aide sur le handicap psychique à destination des professionnels de l'emploi	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote et concevoir l'outil 2)Expérimenter l'outil 3)Evaluer l'outil 4)Valider et diffuser l'outil
Fiche action n°10	Renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Projet 1 : Poursuivre et élargir le dispositif d'emploi accompagné Projet 2 : Renforcer l'insertion professionnelle 1)Définir la formation des professionnels de l'insertion 2)Améliorer l'interconnaissance avec un support commun pour tous les partenaires



		<p>3) Réfléchir sur la reconnaissance des compétences au-delà du diplôme</p> <p>4) Réfléchir et proposer des expérimentations</p>
Fiche action n°11	<p>Faciliter l'inclusion des personnes avec un handicap psychique dans l'offre de service culture, sport, loisirs par la sensibilisation des professionnels concernés et la création d'un label spécifique</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Organiser des actions de sensibilisation à destination des associations de culture, sport et loisirs du territoire</p> <p>2) Créer, faire valider et diffuser un label de bonne pratique « inclusive »</p>
Fiche action n°12	<p>Améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Poursuivre les temps d'échanges du groupe de travail 16-25 ans</p> <p>2) Créer une plateforme intersectorielle (GCSMS)</p> <p>3) Lancer la plateforme GCSMS et communiquer autour de ce lancement</p>
Fiche action n°13	<p>Développer et professionnaliser la pair-aidance</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Poursuivre le projet de formation de pairs-aidants professionnels et son développement</p> <p>3) Sensibiliser les professionnels du soin et du médico-social à la pair-aidance</p> <p>4) Mettre en place des temps de sensibilisation par les pairs-aidants</p> <p>5) Inscrire la pair-aidance dans les accompagnements sanitaires et médico-sociaux</p> <p>6) Accompagner la dynamique collective des pairs-aidants</p>
Fiche action n°14	<p>Reconnaître les besoins autour de la mobilité et de la vie domestique</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Aider au développement de dispositifs mobiles</p> <p>3) Établir un parcours de formation des intervenants à domicile</p>
Fiche action n°15	<p>Mettre en place des référents de parcours</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Réfléchir à l'organisation et au cadre d'intervention</p> <p>3) Créer un livret de suivi de l'utilisateur et déployer le dispositif</p>



Fiche action n°5 : Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Fluidifier les échanges d'informations entre les secteurs pour améliorer la coordination du parcours et la prise en charge de l'utilisateur
- ✓ Favoriser et rendre plus sereins les échanges d'informations entre les acteurs
- ✓ Aboutir à une connaissance commune des nouvelles modalités concernant le secret professionnel et le partage d'informations sur la loi de 2016.

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilote		Mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire et relever les principales problématiques, obstacles dans l'échange d'informations entre les différents secteurs	2019
2)Monter le projet Concevoir et préparer le programme de la session d'information sur les informations partagées		Veille et consultation juridique des derniers textes, articles du Code de la Santé Publique sur le secret professionnel et la notion d'équipe pluriprofessionnelle et pluripartenariale travaillant autour d'un même usager. Recherche d'intervenants – experts sur le sujet : juristes en droit de la santé. Lancement des invitations aux partenaires (réflexion sur le nombre et la diversité des participants – sur la durée, sur les supports d'information et de communication). + envoi d'un questionnaire d'évaluation sur l'état de connaissances sur le sujet (T0).	Second semestre 2019
3)Faire appel à un prestataire		Animation Organisation de la journée	Premier semestre 2020
4)Evaluer les retours de la session d'information et les nouveaux besoins		Evaluation par un nouveau questionnaire numérique : état de connaissances sur le sujet (T1) à la suite de la session et les nouveaux besoins Et évaluation sur la forme de la réunion : richesse des intervenants, réponses claires sur le sujet et intérêt d'une reconduction ou non de la session	Premier semestre 2020
5)Travailler autour d'un support, document commun pour les professionnels : procédure partagée		Etape de rédaction Etape de validation	Second semestre 2020



- ***Moyens nécessaires :***

Réalisation d'une invitation et d'une affiche pour l'évènement, gestion des inscriptions et de l'organisation de la journée.
Déploiement de moyens humains (un coordonnateur du projet et un groupe de travail) et matériaux (frais d'interventions, frais annexes et logistiques).

- ***Territoire et public cible :***

Territoire : échelle départementale
Public cible : pour l'ensemble des acteurs du parcours du soins de l'utilisateur

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de participants/invitations lancées, état d'avancement des actions - respect des délais

Indicateurs dans le questionnaire numérique d'état des connaissances (T0 et T1)

Indicateurs dans l'enquête-audit par l'ARS DT 53 sur l'amélioration des échanges d'information entre les partenaires

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Document CCOMS réalisé par une juriste : existence de guides sur le secret médical partagé - <http://www.adesm.fr/etudes-juridiques/>



Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ Objectifs stratégiques :

- ✓ Offrir un panel d'accueil, une offre diversifiée et expérimentale sur le territoire
- ✓ Proposer une alternative à l'hospitalisation dans certains cas
- ✓ Proposer des dispositifs inclusifs dans la cité, tournés autour de la réhabilitation psychosociale
- ✓ Eviter les ruptures familiales sur des situations de tensions
- ✓ Soulager temporairement les familles, les proches
- ✓ Permettre à la personne de « se ressourcer » autrement que par la voie d'une hospitalisation
- ✓ Permettre un meilleur suivi du parcours de la personne et prendre en compte son rythme individuel

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
Groupe pilote : suivi des nouvelles expérimentations		Mission de suivi des expérimentations et de leur pertinence Et renforcement de l'existant comme la médiation locative pour permettre au public d'accéder au logement ou de s'y maintenir	2019
Projet 1 : Créer un lieu de répit et de ressourcement pour les personnes en souffrance		Interpellation par tout acteur, usager et famille Un accueil inconditionnel et attentif à la liberté et au rythme de chacun Des chambres privatives et espaces collectifs S'appuyer sur les lieux de répits existants Un espace de création du lien, de coordination avec les autres acteurs Un hébergement temporaire sur une période courte (1/2 mois) Public cible : personnes en crise et en refus de soins, pour tout usager refusant d'aller vers les soins, une alternative à l'hospitalisation Territoire : expérimentation à mener sur le département	2019-2021
Projet 2 : Mettre en place un dispositif de relayage – système de relais pour les aidants, les familles - aide aux aidants		Intervention d'un professionnel habilité à venir dans le foyer de la personne pour permettre aux proches de partir pendant un laps de temps, de se reposer, de s'accorder un temps de répit Système assurant une sécurisation de la personne en souffrance dans un environnement rassurant et connu (son habitat) Sur une période de 5 jours - 24/24h Public cible : aidants de proches en perte d'autonomie, de proches en situation de dépendance fonctionnelle et non fonctionnelle Territoire : expérimentation à mener sur le département	2019-2021
Projet 3 : Valoriser les apports de la pair-aidance sur la question de l'habitat		De type : colocation symbiotique, avec une intermédiation locative Public cible : tout usager désireux d'aller vers un logement avec un soutien de proximité Exemple : personnes qui lors d'une hospitalisation ont tissé des affinités communes et s'entraident positivement Territoire : expérimentation à mener sur le département	2019-2021
Projet 4 : Réfléchir à une structure d'habitat logement autonomie – avec un encadrement de proximité		Réflexion sur la mise en place d'un habitat intermédiaire, sur un logement intermédiaire durable : entre le logement en autonomie et le logement en collectif Avec un encadrement de proximité, un cadre rassurant	2019-2021



		<p>Public cible : pour des usagers qui oscillent entre un logement autonome isolé – des périodes d’hospitalisations – et un retour au domicile parental Des usagers pour qui le logement en autonomie ne tient pas sur la durée</p> <p>Territoire : expérimentation à mener sur le département</p>	
--	--	--	--

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : évaluation sur le bien être des personnes (auto-évaluation), indicateur de stabilisation dans le logement (durée), une analyse qualitative et économique (sur les coûts de fonctionnement des expérimentations etc) pour aller vers une possible généralisation, état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

CLS2 de Mayenne Communautés : « Action 16 : Organiser les réponses en matière de logement en soutien à la vie en milieu ordinaire »



Fiche action n°7 : Développer des cellules de veille sur le territoire

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Permettre une meilleure articulation des nombreux professionnels de terrain sur des situations relatives aux problématiques rencontrées dans le logement (dont des situations d'incuries)
- ✓ Couverture de l'ensemble du maillage territorial par ces cellules de veille
- ✓ Se coordonner sur des situations individuelles relatives aux logement et mettre en place une orientation
- ✓ Repérage et aller-vers des situations à risque, connues et non connues
- ✓ Permettre une réponse coordonnée entre différents partenaires

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote et constituer un support sur des principes, valeurs communes		Charte de confidentialité des cellules de veille (intégration de la notion de secret partagé) Intégration de la notion de consentement de la personne et proposition de participation à l'utilisateur Définir le rôle d'une cellule, les missions, les modes d'interventions, les partenaires impliqués	2021
2) Alimenter une réflexion sur chaque territoire afin de créer une cellule de veille		Réunions de chaque CLS/CLSM, des EPCI afin de déterminer l'équipe composant la cellule de veille : médiateurs bailleurs, acteurs de la psychiatrie, de l'addictologie, les services d'insertion du CCAS, maisons de quartiers, Conseil Département (assistantes sociales), organismes tutélaires Prendre en compte le maillage territorial – extension à l'ensemble du territoire	2021
3) Prévoir des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques		Sur la question des incuries Sur le relogement Sur les procédures d'expulsion Sur le repérage Sur les solutions alternatives au relogement Sur les désinfections de logements	2022
4) Engager des réflexions sur de nouvelles perceptives		Réflexion sur des propositions innovantes, un élargissement des aides pour répondre aux besoins des usagers dans le logement Réflexion sur un schéma d'organisation des situations d'incuries (saisie par un élu, qui intervient, qui fait quoi) Qui peut porter cette problématique et venir en appui aux cellules de veille ?	2022

▪ **Moyens nécessaires :** moyens humains – mobilisations des acteurs

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : Echelle des CLS/CLSM/EPCI avec une harmonisation départementale dans le rôle des cellules de veille

Public cible : toute personne dans une situation complexe concernant le logement : besoin d'une solution d'hébergement, mise en danger dans le logement, incurie dans le logement etc



Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de cellules de veille constituées de T0 (2020) à T4 (2024), nombre de territoires couverts, état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

CLSM de Laval, CLS de Mayenne Communauté, CLS des Coëvrons, CLS du Pays de Craon



Fiche action n°8 : Réfléchir à un projet d'accompagnement vers un logement à proximité du soin

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Travailler sur les sorties d'hospitalisation pour des personnes sans logement, ou ayant un logement non adapté
- ✓ Des propositions de logements accompagnés, adaptés à proximité de l'hôpital pouvant être accompagnés par le soin
- ✓ Proposer une alternative aux hospitalisations de longue durée
- ✓ Eviter le risque de rechute et de décompensation
- ✓ Permettre à l'usager d'acquérir ou de rétablir des conditions de vie autonome
- ✓ Favoriser la réinsertion sociale en facilitant l'accès et le maintien dans le logement

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Prospecter les dispositifs existants ayant fait leurs preuves (Type SILAPSY – sur Saint Nazaire) Travailler sur le projet d'expérimentation sur une durée limitée (identifier des logements tests), projet type « Programme : logement et santé mentale » CLSM Ville de Saint-Denis, HLM intercommunal et CMP.	2021
2) Réaliser l'expérimentation		Débuter l'expérimentation à partir de deux trois logements. Structurer l'accompagnement dans ces logements, en lien avec les incidents fonctionnels de la pathologie. Travailler à la réinsertion, la réhabilitation, l'évolution positive de la maladie et l'ancrage dans une vie citoyenne.	Premier semestre 2022
3) Evaluer l'expérimentation par le groupe pilotes		Analyser les retours d'expérience – ressentiments, retours des usagers	Second semestre 2022
4) Mettre en place un partenariat		Ecrire une convention type entre les bailleurs sociaux, la psychiatrie, la ville, le CLS/CLSM	Premier semestre 2023

▪ **Moyens nécessaires :** moyens humains, financiers

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : par secteurs géographiques

Public cible : les personnes sans solutions de logements (notamment en sorties d'hospitalisations), les jeunes en début de prise d'autonomie

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : satisfactions des usagers, état d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

CLS 2 Mayenne Communautés : « Action 16 : Organiser les réponses en matière de logement en soutien à la vie en milieu ordinaire »

<http://www.courrierdesmairies.fr/66695/un-bailleur-social-fait-alliance-avec-le-monde-de-la-psychiatrie/>

<https://ch-laborit.fr/chl-bailleurs-sociaux-sassocient-faciliter-lacces-logement-personnes-presentant-troubles-psychiques/>

<http://observatoire.unafam.org/2018/02/28/dispositif-silapsy/>



Fiche action n°9 : Créer et diffuser un document d'aide sur le handicap psychique à destination des professionnels de l'emploi

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Situer l'ensemble des objectifs dans une démarche éthique au bénéfice de la personne
- ✓ Savoir repérer les signes comportementaux (gestes, regards) dans une dynamique bienveillante et inclusive
- ✓ Mieux accompagner la personne par rapport à ses besoins, compétences, savoirs-être
- ✓ Repérer les possibilités liées à l'environnement de travail, espaces temps, travail d'équipe
- ✓ Savoir aborder l'éventuelle problématique santé mentale avec la personne
- ✓ Pouvoir se mettre en lien avec les partenaires spécialisés dans l'emploi de personnes en souffrance psychique

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote et concevoir l'outil		Conception de l'outil : <ul style="list-style-type: none"> - Prospection sur les outils existants (Psycom, UNAFAM, Agefiph...) - Réflexion sur une démarche éthique d'utilisation de l'outil (valeurs de l'outil, utilisation bienveillante) - Contenu de l'outil : grille de repérage (exemple, éléments de langage sur le handicap psychique, éléments qui vont servir au repérage) 	Premier semestre 2020
2) Expérimenter l'outil		Identification des acteurs favorables, sujets à cette expérimentation. Déterminer les modalités de l'expérimentation (durée, attentes, guide d'évaluation avec des indicateurs) Expérimentation sur le territoire sur deux volets : adulte et jeune	Second semestre 2020
3) Évaluer l'outil		Analyse des retours de l'expérimentation et modifications éventuelles de l'outil	Premier semestre 2021
4) Valider et diffuser l'outil		Présentation pour une validation par les autorités compétentes Diffusion et généralisation de l'outil sur le territoire	Second semestre 2021

▪ **Moyens nécessaires :** moyens humains

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : couverture départementale

Public cible : public en recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, adultes et jeunes adultes

Pour les professionnels de l'emploi, du social, sans expertise dans le secteur de la santé mentale

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : retours de satisfaction des utilisateurs, indicateur sur le nombre d'utilisateurs de l'outil/nombre d'acteurs ayant connaissance de l'outil, indicateur sur le nombre de fois où l'outil a été utilisé (sur son utilité), Etat d'avancement des actions - respect des délais



Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec la fiche action « Mise en place d'une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées »

Lien avec la formation premiers secours en santé mentale : mise en place sur tout le territoire national par l'UNAFAM, Santé Mentale France et l'INFIPP



Fiche action n°10 : Renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Permettre à l'usager de monter en compétence
- ✓ Réflexion sur la question de l'employabilité et l'insertion par la création d'un outil de compétences avérées, compétences mobilisées
- ✓ Permettre plus de souplesse pour fluidifier les parcours
- ✓ Permettre plus de souplesse entre le milieu ordinaire et le milieu protégé en termes d'emploi
- ✓ Expérimenter un mode dégressif d'aides pour ne pas freiner l'usager vers l'emploi

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
Projet 1 : Poursuivre et élargir le dispositif d'emploi accompagné		Dispositif actuel Job Coach 53	2020-2021
Projet 2 : Renforcer l'insertion professionnelle 1) Définir la formation des professionnels de l'insertion		Formation aux spécificités du public, aux troubles psychiques <i>Lien à faire avec la fiche action n°9</i>	Premier semestre 2021
2) Améliorer l'interconnaissance avec un support commun pour tous les partenaires		Développer un plan personnalisé d'accompagnement qui met en avant l'ensemble des besoins, les objectifs travaillés avec l'usager Créer une procédure de validation par la personne et son référent Créer un process de prescription entre partenaires pour l'accès à une action adaptée	Premier semestre 2021
3) Réfléchir sur l'élargissement la reconnaissance des compétences au-delà du diplôme		Etablir un outil de valorisation des compétences : livret de compétences avérées qui peut être présenté auprès des employeurs, pour une adaptation en entreprise, et identifier des compensations	Second semestre 2021
4) Réfléchir et proposer des expérimentations Ouvrir une réflexion avec les financeurs		Sur le passage du milieu protégé au milieu ordinaire : - Tester des expériences de sorties d'ESAT vers le milieu ordinaire en sécurisant les ressources des personnes - Sécuriser la garantie de ressources pour aller vers l'emploi pour des personnes avec une pension d'invalidité, AAH Réflexions avec des acteurs spécifiques à engager sur les questions de ruptures de droit, des suspensions ou diminution des ressources. Interlocuteurs types : CPAM, CARSAT, MDA.	2021-2023

- **Moyens nécessaires :** mobilisation des acteurs
- **Territoire et public cible :**
Territoire : département
Public cible : usagers demandeurs d'emploi en situation de handicap psychique

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : taux quantitatifs – mesures d'amélioration, taux d'emploi par catégorie de handicap
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°11 : Faciliter l'inclusion des personnes avec un handicap psychique dans l'offre de service culture, sport, loisirs

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Favoriser l'accès à la vie sociale et citoyenne
- ✓ Faciliter le passage du secteur sanitaire, médico-social vers une association de sport ou de loisirs dans une dynamique de parcours de vie
- ✓ Eviter les ruptures de pratiques sportives, culturelles
- ✓ Déstigmatiser le handicap psychique
- ✓ Adapter l'offre et sensibiliser les adhérents et présidents d'associations

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Organiser des actions de sensibilisation à destination des associations de culture, sport et loisirs du territoire		Temps forts types forum d'échanges, tables rondes (forum des associations, fêtes du sport). Faciliter l'accessibilité pour les usagers. Découvrir et faire les liens avec les associations.	2019 Forum 2020
2) Créer, faire valider et diffuser un label de bonne pratique « inclusive »		Concevoir un label basé sur l'ouverture des activités au plus grand nombre, qui répond à l'échelle des besoins des personnes empêchées dans la continuité et dans les phases de transitions de leurs parcours. Formaliser des critères par des tarifs accessibles notamment Créer un logo identifiant le niveau d'inclusion et d'accès	2019-outil livré fin 2020

▪ **Moyens nécessaires :** prestataire événementiel

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : Territoire départemental

Public cible : Les usagers, personnes présentant une fragilité psychique, pour les clubs sportifs, les associations culturelles et de loisirs souhaitant développer une offre accessible à tous

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre d'associations couvertes par le label, mesure du taux d'adhésion aux associations sportives des personnes en situation de handicap psychique, indicateur – sondage sur la connaissance d'associations accessibles pour les personnes ayant des troubles psychiques
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Liens avec les projets culture et santé

Lien avec le projet Kit accessibilité par Quest'Handi



Fiche action n°12 : Améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans

Pilotes : groupe de travail 16-25 ans

Partenaires :

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Identifier les publics, les situations, les analyser, aller-vers et maintenir les liens
- ✓ Rechercher la réponse aux besoins primaires : un toit, alimentation pour le jeune en rupture
- ✓ Prévention : éviter les rechutes, les situations de crises, éviter les ruptures, hospitalisations, prévention de rupture familiale, institutionnelle, sociale...
- ✓ Garantir la coordination des acteurs

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Poursuivre les temps d'échanges du groupe de travail 16-25 ans (constitué en amont du PTSM)	Groupe de travail 16-25 ans	Organiser plusieurs temps de travail sur la construction du projet	2018
2) Créer une plateforme intersectorielle (GCSMS)	Groupe de travail 16-25 ans	Pré-projet déjà rédigé Présenter et faire valider par les autorités pour obtenir des financements	2019
3) Lancer la plateforme GCSMS et communiquer autour de ce lancement	Groupe de travail 16-25 ans	Diffuser et communiquer aux partenaires	Deuxième semestre 2019

▪ **Moyens nécessaires :** moyens financiers intégrés dans le pré-projet

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : Départemental

Public cible : jeunes de 16 à 25 ans, avec une fragilité psychique

Conditions administratives à définir

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de situations prises en charge
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°13 : Développer et professionnaliser la pair-aidance

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Valoriser la dynamique du rétablissement de l'utilisateur dans son parcours
- ✓ Favoriser l'accompagnement de l'utilisateur par la pair-aidance
- ✓ Valoriser et faire reconnaître les savoirs expérientiels dans les secteurs du soin et du médico-social
- ✓ Créer une synergie entre la pair-aidance et les professionnels du soin, du médico-social et du social
- ✓ Former à l'accompagnement les pairs pour aller vers la professionnalisation de la pair-aidance

Objectifs opérationnels	Opérateur	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilotes		Maintenir la dynamique collective déjà engagée	2019
2)Poursuivre le projet formation de pairs-aidants professionnels et son développement	Association Pouvoir d'Agir 53-ESPER	Formation de pair-aidants par l'Association Pouvoir d'agir : 1 fois par mois sur le processus du rétablissement et de la santé, co construite entre les personnes et les intervenants pour être pairs-aidants pour une appropriation des savoirs et des postures. Permettre la coopération entre les pairs aidants (bénévoles et salariés) et les professionnels du médico-social, social et sanitaire dans une perspective d'évolution des regards et des pratiques.	2019
3)Sensibiliser les professionnels du soin et du médico-social à la pair-aidance		Valoriser des apports de la pair-aidance et la notion de rétablissement	2020
4) Mettre en place des temps de sensibilisation par les pairs-aidants		Sensibilisation – formation de personnes qui interviennent au domicile (aides à domicile) par des pair-aidants (mises en situations, accompagnements sur le terrain, analyses de pratiques)	2020
5)Inscrire la pair-aidance dans les accompagnements sanitaires et médico-sociaux		Favoriser l'inscription de la pair-aidance dans les secteurs médico-social, social et sanitaire. Préparer les équipes à travailler avec la pair-aidance. Amener les professionnels de ces secteurs à travailler en binôme avec les pairs aidants bénévoles et travailleurs pairs aidants salariés et à de potentiels recrutements de pairs-aidants dans les équipes de soins et du médico-social.	2020
6)Accompagner la dynamique collective des pairs-aidants		Permettre une orientation de l'utilisateur vers les pairs-aidants Structurer des partenariats par conventionnements avec les autres partenaires. Diversifier les profils de pairs-aidants sur l'ensemble du territoire (tenir compte de la proximité- de la structuration du maillage territorial) pour pouvoir accompagner un large public porteur de divers troubles psychiques et/ou la santé mentale est affectée.	2019-2021



- **Moyens nécessaires** : moyens humains
- **Territoire et public cible** :
Territoire : Départemental, avec un point d'attention sur la présence de pairs-aidants sur l'ensemble du maillage territorial pour être en proximité avec les usagers
Public cible : tous les acteurs en contact avec des personnes ayant de troubles psychiques

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de personnes formées, nombre de pairs-aidants (bénévoles et salariés), nombre de personnes ayant bénéficiés de l'appui d'un pair-aidant, le nombre de professionnels du social, médicosocial et sanitaire ayant sollicité un binôme Pair aidant

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°14 : Reconnaître les besoins autour de la mobilité et de la vie domestique

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Mieux informer, ouvrir les modalités d'attribution de la PCH pour renforcer le maintien à domicile, logement adapté et autonome des personnes ayant des troubles psychiques
- ✓ Reconnaître également l'accompagnement au domicile, valoriser les aides du « faire avec », interventions des acteurs du domicile auprès de l'utilisateur dans une logique de parcours
- ✓ Lever le frein de la mobilité dans l'accès à la vie citoyenne
- ✓ Plus de reconnaissance de la PCH pour pallier les difficultés de transport

Objectifs opérationnels	Opérateur	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Amorcer une réflexion sur les modalités d'attribution de la PCH : vers un élargissement des critères d'attribution pour renforcer l'intervention des aides à domicile Réflexion sur les besoins spécifiques liés à ce public	Installation premier semestre 2021
2) Aider au développement de dispositifs mobiles		Type Rés'o'ap Développer le transport basé sur le bénévolat, avec une solidarité de proximité Avec une participation ajustée et une adaptation aux horaires	2021-2022
3) Etablir un parcours de formation des intervenants à domicile		Sensibiliser sur la transmission d'informations pour le bon accompagnement personnalisé du patient Adapter la posture du professionnel en lien avec la spécificité du patient	2021-2022

- **Moyens nécessaires :** augmentation de l'enveloppe dédiée à l'aide PCH

- **Territoire et public cible :**

Territoire : département

Public cible : personnes ayant des troubles psychiques

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : pourcentage de PCH attribué pour ce public

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°15 : Mettre en place des référents de parcours

Pilotes :

Partenaires :

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Avoir une double référence sanitaire/médico-social légitime et reconnue par les autres acteurs tout au long du parcours de soins et de vie de la personne (éviter les manquements ou doublons)
- ✓ Des case-managers chargés d'assurer une meilleure coordination avec les acteurs
- ✓ Capacités de mobiliser d'autres acteurs : mise en place de synthèses pluriprofessionnelles (sanitaire, social, médico-social, judiciaire, familles, associations) avec la personne
- ✓ Eviter les ruptures et améliorer la cohérence des parcours
- ✓ Faire du lien avec l'environnement de la personne et permettre une meilleure insertion sociale, sur le mieux-être
- ✓ Permettre un soutien à la personne avec des accompagnements physiques : prévention vie quotidienne, prise de rendez-vous, gestion des entrées et sorties d'hospitalisations (lien hôpital-ville), un soutien tout au long du parcours

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilote		Réunion des cadres de santé des secteurs de psychiatrie, chargés d'accompagnement MDA, acteurs médico-social, social etc Organiser la référence de parcours aux soins des services de psychiatrie. Exemple : infirmier coordinateur pédopsychiatrie, même chose pour l'adulte, IDE du contrat de ville de Laval Agglomération en lien avec les TISF	Installation premier semestre 2019
2)Réfléchir à l'organisation de la double-référence sanitaire/sociale Définir le cadre d'intervention des professionnels		Des équipes référentes sur chaque bassin de vie IDE coordinateur psychiatrique en lien avec le secteur médico-social de chaque secteur Une nécessité d'aller vers et de prendre en compte la non-demande Un accompagnement individualisé de l'utilisateur Une coordination, un relais à organiser entre l'équipe mobile (1 ^{er} maillon) et les référents (2 nd maillon : suivi)	2019-2020
3)Créer un livret de suivi de l'utilisateur et déployer le dispositif		Création d'un livret de suivi pour les personnes qui bénéficient d'un accompagnement par les référents Exemple du carnet parcours santé migrants – expérimentation ARS DT53 (lien avec la fiche n°22) Déploiement puis suivi	2020

- **Moyens nécessaires :** mobilisation humaine : équipes de psychiatrie, chargés d'accompagnement de la MDA, agents du contrat de ville volet santé, secteur médico-social et social.
- **Territoire et public cible :** échelle départementale, situations complexes.

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux : Ex : livret 14 du PRS 2018-2022

Rapport du centre de preuves en santé mentale
Lien avec la RAPT



Objectif 3 du décret : L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **3 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'**objectif 3** du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°16	Créer un réseau sur la base des Maisons de santé de proximité pour favoriser l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Organiser des temps de coordinations partagés sur les sites des MSP 3)Apporter un appui et un relais aux médecins généralistes 4)Faire connaître les outils développés sur la santé mentale, les ressources existantes 5)Développer l'interventions d'IPA ou IDE spécialisés en psychiatrie (CMP) au sein de MSP, CPTS
Fiche action n°17	Développer des télé-consultations pour des soins psychiatriques et pour des soins en pédopsychiatrie	Objectifs opérationnels succincts : 1)S'informer sur le remboursement des téléconsultations et les plateformes existantes 2)Expérimenter les téléconsultations pour les usagers ayant des troubles psychiques 3)Evaluer l'expérimentation 4)Généraliser par un développement de l'équipement 5)Accompagner les professionnels
Fiche action n°17 bis	Développer des téléconsultations pour des soins somatiques	
Fiche action n°18	Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les professionnels des soins psychiques et somatiques	Objectifs opérationnels succincts : 1)Développer la messagerie sécurisée MSSanté 2)Proposer l'expérimentation de télé-expertises 4)Construire et diffuser des fiches schématiques simples 5)Organiser une rencontre une fois par an entre médecins généralistes et psychiatres 6)Travailler sur un projet pédagogique mixte pour les internes en médecine



Fiche action n°16 : Créer un réseau sur la base des Maisons de santé de proximité pour favoriser l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Permettre une meilleure articulation des parcours de soins, en renforçant les liens entre la médecine de ville et la psychiatrie
- ✓ Renforcer la fonction de repérage et d'orientation des médecins généralistes et des psychologues vers les services de psychiatrie
- ✓ Renforcer la connaissance mutuelle entre les médecins généralistes, les psychologues, et les psychiatres par un travail de coopération
- ✓ Travailler sur les corrélations fortes entre troubles psychiques et problèmes somatiques
- ✓ S'informer et travailler de manière conjointe sur la question des traitements pour aller vers une diminution des risques d'iatrogénie médicamenteuse et gérer collectivement les comorbidités

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilote		Analyser l'articulation des secteurs de psychiatrie et les acteurs des soins primaires (dont MSP / CPTS)	Premier semestre 2021
2)Organiser des temps de coordinations partagés sur les sites des MSP		Echanger autour des situations complexes avec des temps entre acteurs pluridisciplinaires, en présence de la personne si elle le souhaite	2021-2022
3)Apporter un appui et un relais aux médecins généralistes		Déployer des modes d'appuis pour la détection et le repérage des troubles psychiques	2021-2022
4)Réflexion sur le remboursement de séances chez les psychologues		Remboursement de consultations en expérimentation sur des territoires https://informations.handicap.fr/a-test-remboursement-seance-psychologue-10805.php	En lien avec les décisions nationales
5)Faire connaître les outils développés sur la santé mentale, les ressources existantes		L'annuaire départemental : cf fiche n°26	2021-2022
6)Développer l'intervention d'IPA ou IDE spécialisés en psychiatrie (CMP) au sein de MSP, CPTS		Consultation, évaluation de premier niveau par un professionnel Attente au niveau national de la reconnaissance d'IPA en psychiatrie	En lien avec les décisions nationales

- **Moyens nécessaires :** moyens humains
- **Territoire et public cible :**
Territoire : département
Public cible : usagers du système de santé

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de temps de coordination partagés en T0 (2020), T1, T2, T3, T4 (2024)
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°17 : Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pour des soins en pédopsychiatrie

Fiche action n°17 bis : Développer des téléconsultations pour des soins somatiques

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Permettre une meilleure continuité du suivi de la personne
- ✓ Favoriser l'accès aux soins pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, ayant des difficultés en termes de mobilité
- ✓ Favoriser l'accès aux consultations pour les personnes ayant régulièrement des oublis de rendez-vous, une réticence à aller-vers les lieux de soins
- ✓ Favoriser l'accès sans diminuer la qualité des soins et optimiser le temps médical
- ✓ Permettre une consultation dans un environnement, lieu connu pour la personne

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) S'informer sur le remboursement des téléconsultations (le cadre de déploiement...) et les plateformes existantes		QIMED : plateforme télémédecine en région Pays-de-la-Loire https://www.telemedecine-360.com/qimed-la-nouvelle-plateforme-de-telemedecine-en-pays-de-la-loire/	2019
2) Expérimenter les téléconsultations pour les usagers ayant des troubles psychiques		Equiper le service de psychiatrie d'un hôpital pour une expérimentation avec un type d'acteur (exemple 1 secteur de psychiatrie et 1 médecin coordonnateur d'EHPAD) Introduire le patient au cas par cas, en fonction du profil de la personne si elle le souhaite Permettre une double consultation médecin généraliste / médecin psychiatre	2019
3) Evaluer l'expérimentation		Cibler le public pour lequel l'outil est pertinent, nombre de téléconsultations réalisées, recenser l'amélioration en termes d'accès aux soins et de suivi du parcours de soins de la personne	2020 – premier semestre
4) Généraliser par un développement de l'équipement		Equiper les trois centres hospitaliers, EHPAD, MSP, (avec des IPA psychiatrie) ou CPTS porteuses, FAM, MAS, infirmiers libéraux pour des téléconsultations au domicile	2020 second semestre – début 2021
5) Accompagner les professionnels		Accompagner dans l'utilisation de l'outil au quotidien, suivi des professionnels sur le territoire et accompagnement au changement	2020 second semestre - début 2021

- **Moyens nécessaires :** financement du matériel, d'un éventuel abonnement pour accéder à la plateforme télémédecine, nécessité d'avoir une bonne connexion internet, financement pour permettre un accompagnement humain à l'utilisation de l'outil (formation et accompagnement au changement)

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : expérimentation sur un secteur puis déploiement

Public cible : personnes en difficultés de déplacement (physique, financière, premier contact appréhendé)



Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de téléconsultations réalisées, nombre de professionnels équipés, retours de satisfactions des utilisateurs

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec la Fiche action n°19 : Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise

Lien avec la Filière Santé Mentale du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

Lien avec le Projet Régional de Santé de l'ARS Pays-de-la-Loire



Fiche action n°18 : Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les professionnels des soins psychiques et somatiques

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Permettre une meilleure articulation et coordination entre les médecins psychiatres, les médecins spécialistes et les médecins généralistes
- ✓ Permettre des échanges sur des situations complexes plus rapidement via des outils

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Développer la messagerie sécurisée MSSanté		Déployer sur l'ensemble des secteurs de psychiatrie et en médecine générale Et permettre l'installation des lecteurs de cartes CPS	Second semestre 2019
2) Proposer l'expérimentation de télé-expertises entre les professionnels		Approche d'échange de concertation et d'expertise Remboursement des actes de télé-expertises. Généraliser la plateforme QIMED régionale PDL : même plateforme que pour la téléconsultation.	2020
3) Construire et diffuser des fiches schématiques simples		Rédiger des fiches pour comprendre les fonctionnements réciproques des uns et des autres	Second semestre 2019
4) Organiser une rencontre une fois par an entre médecins généralistes et psychiatres		Mobilisation de acteurs autour de ce temps avec un format adapté	2019
5) Travailler sur un projet pédagogique mixte pour les internes en médecine		Proposer des stages partagés entre la psychiatrie, la pédopsychiatrie et la médecine générale	2019

- **Moyens nécessaires :** mobilisation des acteurs, convergence des systèmes d'informations à la messagerie sécurisée MSSanté
- **Territoire et public cible :**
Territoire : territoire départemental, par secteurs
Public cible : médecins généralistes et médecins psychiatres

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de médecins utilisateurs de MSSanté, taux de satisfaction des médecins ayant utilisés la messagerie, taux de satisfaction et taux de réponses via le numéro appel
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Projet Médical Partagé – filière Santé Mentale du GHT de la Mayenne et du Haut Anjou

Lien avec la Fiche action n°17 « Développer des téléconsultations pour des soins somatiques et psychiatriques »



Objectif 4 du décret : L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social »

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **5 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec **l'objectif 4** du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°19	Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Constituer un groupe pilote 2)Travailler sur le projet 3)Définir le cahier des charges 4)Elaborer la mise en œuvre du projet par la mise en place d'un numéro d'appel 5)Travailler sur la communication et les liens à faire avec les partenaires 6)Etablir un plan de communication
Fiche action n°20	Diffuser le plan de crise et les outils d'auto-évaluation	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Projet 1 : Plan de crise 1)Valoriser-sensibiliser sur ce qu'est un plan de crise pour réunir un consensus 2)Co-construire avec les acteurs sensibilisés au plan de crise pour établir une trame de diffusion à échelle départementale 3)Etablir une convention avec les différents acteurs pour légitimer l'outil 4)Présentation et diffuser le plan de crise Projet 2 : Evaluer l'expérimentation du projet baromètre et travailler à sa diffusion Projet 3 : Soutenir la création et diffusion des outils d'autoévaluation
Fiche action n°21	Prévenir les risques suicidaires	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Aider au déploiement du dispositif national Vigilans sur le département 3)Soutenir et mieux organiser le réseau sanitaire et associatif existant 4)Valoriser des actions à destination du grand public
Fiche action n°22	Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Projet 1 : Rédiger un protocole de sortie d'hospitalisation Projet 2 : Livret d'information sur la préparation à la sortie à destination de l'utilisateur Expérimentation d'une carte soins somatiques et psychiatriques Projet 3 : Concevoir un plan de soins de sortie à destination des professionnels Projet 4 : Travailler sur un outil de recueil d'observations de l'utilisateur et de son entourage
Fiche action n°23	Encourager la création de Lits Halte Soins Santé	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Réunion des acteurs intéressés 2)Rédiger le projet 3)Répondre à l'appel à projet de l'ARS 4)Mettre en place le dispositif et l'évaluer



Fiche action n°19 : Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ Objectifs stratégiques :

- ✓ Répondre aux situations complexes ou de détresses rencontrées par les personnes et par les aidants, aux situations de souffrance sans réponses satisfaisantes qui perdurent sur le territoire
- ✓ Aller au plus près des personnes isolées, vers le patient non-demandeur et accompagner vers le soin
- ✓ Missions de coordination et d'orientation : proposer un service d'évaluation des besoins et de mise en relation avec les ressources du territoire, mettre en place des relais.
- ✓ Proposer des réponses préventives
- ✓ Proposer un appui au tiers demandeur
- ✓ Elaborer des stratégies d'interventions pluridisciplinaires et permettre une coordination des situations
- ✓ Eviter les hospitalisations sous contrainte en facilitant l'adhésion des personnes lors des interventions

Intervention de l'équipe mobile :

Equipe mobile qui intervient après un appel, l'équipe mobile se déplace, elle établit et maintien des liens, met en relation les acteurs autour de la situation complexe.

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Constituer un groupe pilote		Organiser l'équipe, réunir les partenaires et financeurs	2019
2) Travailler sur le projet en déterminant les contours et les missions de l'équipe		Prospecter et aller visiter des équipes mobiles opérationnelles existantes Travailler sur les missions, modes d'interventions de l'équipe, durée de l'accompagnement	2019
3) Définir le cahier des charges : moyens humains, matériel et outils		Dimension de l'équipe et profils des postes : quels professionnels et combien. Outils technologiques facilitant la prise en charge et la communication : notamment la communication avec le médecin psychiatre via par exemple : de la téléconsultation, des lunettes connectées, une possibilité de prescription à distance Sur l'existant : connexion aux dossiers pour un suivi des actes Connexion au DMP lors du déploiement de celui-ci	2019
4) Elaborer la mise en œuvre du projet par la mise en place d'un numéro d'appel		Numéro d'appel – réseau de partenaires certifié pour contacter l'équipe Identifier les modalités d'appel de l'équipe : qui, pourquoi, comment ?	2019
5) Travailler sur la communication et les liens à faire avec les partenaires		Partenaires : SAMU, les CMP et UMP, avec les secteurs, avec les maisons de santé de gardes, MSP et acteurs médico-sociaux Etablir une procédure avec le SAMU qui pourra faire appel à l'équipe mobile lorsque l'appel rentre dans son champ de compétence et inversement, ce qui relève de l'urgence sera renvoyé au SAMU.	2019
6) Etablir un plan de communication		Auprès des professionnels – partenaires du système de santé	2019



- **Moyens nécessaires :**

Financement d'une équipe pluridisciplinaire : exemple : IDE, éducateur, psychiatre référent, assistante sociale pair-aidant, etc (secteurs sanitaire, social et médico-social)

Financement de véhicules

Financement d'outils et de matériel d'intervention

- **Territoire et public cible :**

Territoire : interventions sur l'ensemble du territoire départemental

Public cible : pour les personnes isolées en situation de précarité, les personnes hors du système de soins, dans l'incapacité de se rendre sur les lieux de soins, pour équipes, les tiers en difficulté (intervenants au domicile, proches, aidants...)

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de situations sans réponses/nombre de situations prises en charge par l'équipe, nombre de situations avec interventions de l'équipe mobile de T0 à T4

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Projet Médical partagé du GHT

Projet Régional de Santé – Livret Santé et accompagnement des personnes souffrant de troubles ou de handicap psychique : proposition 2

Feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie : action n°37 : Améliorer l'accompagnement médico-social des personnes ayant des troubles psychiques et persistants, en situation de ruptures de parcours ou de non-recours



Fiche action n°20 : Diffuser le plan de crise et les outils d'auto-évaluation pour l'utilisateur

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Meilleure appréhension des temps de crises par la personne via le plan de crise, un outil pour créer la relation lors de l'hospitalisation
- ✓ Renforcer le pouvoir de décision de l'utilisateur, la place de l'utilisateur et son adhésion
- ✓ Améliorer les prises en charge sur les temps de crises
- ✓ Faciliter les hospitalisations libres et éviter les hospitalisations sous contrainte, limiter les impacts négatifs des hospitalisations
- ✓ Prévenir les éventuelles rechutes par le plan de crise, en intégrant le repérage par autrui (personne de confiance)
- ✓ Structurer l'accompagnement dans la perceptive du rétablissement

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
Projet 1 : Plan de crise 1) Valoriser-sensibiliser sur ce qu'est un plan de crise pour réunir un consensus sur l'utilité, l'intérêt de l'outil		Action grand public – ouverte à tous Petite plaquette à construire pour présenter l'outil	Premier semestre 2020
2) Co-construire avec les acteurs sensibilisés au plan de crise pour établir une trame de diffusion à échelle départementale		<u>Travailler le contenu :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Qui organise l'entrée, pendant l'hospitalisation et la sortie - Objectif de construction du plan de crise par la personne, un accompagnement personnalisé par anticipation - Produire une version double du document, pour la personne et pour l'hôpital A mettre en lien avec la fiche action n°22, objectif opérationnel de création d'un protocole de sortie d'hospitalisation	Premier semestre 2020
3) Etablir une convention avec les différents acteurs pour légitimer l'outil		Définir les formalités	Second semestre 2020
4) Présenter et diffuser le plan de crise		Présenter, promouvoir et diffuser l'outil à l'ensemble des acteurs sur le territoire	2021
Projet 2 : Evaluer l'expérimentation du projet baromètre et travailler à sa diffusion	GEIST Mayenne	Au regard des résultats, voir si une généralisation de l'outil est souhaitée par les usagers et partenaires	2020
Projet 3 : Soutenir la création et diffusion des outils d'autoévaluation		En fonction des souhaits des acteurs	2020-2024

- **Moyens nécessaires :** mobilisation des acteurs, accompagnement

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : départemental

Public cible : pour l'utilisateur, le patient

Et pour les équipes soignantes qui disposent de plus d'informations via ces outils



Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de personnes ayant un plan de crise (périodes de T0 à T4), nombre de psychiatres ayant co-signés - validés les plans de crise, inscription de cet outil dans les pratiques professionnelles - règlements de fonctionnements – projets de services

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Plan de crise déjà utilisé par l'Association Pouvoir d'Agir 53



Fiche action n°21 : Prévenir les risques suicidaires

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Accompagner le déploiement du dispositif Vigilans et l'adapter au territoire départemental
- ✓ Organiser le réseau des personnes formées en première ligne
- ✓ Maintenir du lien avec les personnes ayant réalisées une tentative de suicide
- ✓ Soutenir et appuyer les associations existantes sur le territoire
- ✓ Veiller à la logique d'accès et de continuité du soin (coordination entre les médecins généralistes et les secteurs de la psychiatrie)

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe pilote		Travailler et assurer le suivi des objectifs opérationnels	2020
2)Aider au déploiement du dispositif national Vigilans sur le département		En fonction du plan national, des orientations de l'ARS	2020
3)Soutenir et mieux organiser le réseau sanitaire et associatif existant – COPS 53		Développer un réseau Soutenir et établir des liens avec les personnes formées dans le cadre de la formation ARS/ARCMSA	2020
4)Valoriser des actions à destination du grand public		Travailler sur des actions conjointes sur la déstigmatisation : « mettre des mots » S'appuyer sur les outils e-santé mentale connues et reconnues : comme l'application « Stop Blues » Mise en lien avec les autres professionnels et coordination via un réseau départemental organisé	2020

- **Moyens nécessaires :** financement dans le cadre du déploiement du dispositif Vigilans
- **Territoire et public cible :**
Territoire : sur l'ensemble du département
Public : tout usager confronté à une situation de mal être, souffrance l'ayant poussé vers une tentative de suicide
Pour le réseau associatif et les acteurs engagés dans la prévention des risques suicidaires

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : indicateurs relatifs au projet Vigilans (nombre de situations accompagnées etc), nombre de rencontres des acteurs agissant autour de la thématique de prévention des risques suicidaires
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec la Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale
CLS 2 Mayenne Communautés : « Action 17 : Former au repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire »



Fiche action n°22 : Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne

Pilotes :

Partenaires :

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Mieux organiser les sorties d'hospitalisations et le suivi de l'utilisateur dans son parcours de soins
- ✓ Mieux se coordonner entre acteurs autour des sorties d'hospitalisations
- ✓ Identifier les différents intervenants et les objectifs mis en place pour mieux garantir le suivi, faire le lien notamment avec les acteurs intervenants au domicile de la personne ainsi que son entourage
- ✓ Orienter la personne vers différentes ressources à la suite d'une hospitalisation, vers des relais accessibles pour la personne et mettre en place des objectifs avec et pour la personne
- ✓ Faciliter la compréhension des soins psychiatriques pour le réseau relationnel de la personne
- ✓ Renforcer les liens avec les familles, les aidants, et proposer un appui lors du retour à domicile
- ✓ Un meilleur suivi des soins somatiques inhérent à la thérapeutique instaurée

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation - contenu	Echéance									
Créer un groupe pilote		Groupe de travail pluridisciplinaire pour travailler sur la convergence de tous ces outils Travailler à la répartition des projets dans le groupe	2019									
Projet 1 : Rédiger un protocole de sortie d'hospitalisation – temps de préparation à la sortie		Check list sortie patient (exemple : personne de confiance avertie) : qui pourrait aussi s'inscrire dans la traçabilité des actes Volonté d'inclure le patient sur son souhait de partager ou non les informations avec ses proches Pour exemple, listing des personnes qui peuvent être informés en collaboration avec le patient : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Souhait d'informer</th> <th>Souhaite informer / Ne souhaite pas informer</th> <th>Information donnée par l'équipe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(proche)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>(aide à domicile)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Souhait d'informer	Souhaite informer / Ne souhaite pas informer	Information donnée par l'équipe	(proche)			(aide à domicile)			2019 second semestre
Souhait d'informer	Souhaite informer / Ne souhaite pas informer	Information donnée par l'équipe										
(proche)												
(aide à domicile)												
Projet 2 : Livret d'information sur la préparation à la sortie à destination de l'utilisateur Etablir une carte soins somatiques et psychiatriques		Faciliter la réintégration sociale de la personne et son retour à domicile. Livret avec des indications pour guider la personne : <ul style="list-style-type: none"> - A faire à la sortie : exemple : qui prévenir ? passage au bureau de sortie, récupération du bon de transport, du bulletin de situation pour l'employeur. - Quoi dire à vos proches ? - Information sur le plan de crise - Mon traitement c'est : (page qui peut être indiquée aux acteurs du domicile pour accompagner au mieux la personne) - Mon médecin c'est : avec l'adresse - Les ressources à la sortie : GEM... - Mes prochains rendez-vous : psychiatriques et somatiques Envisager la dématérialisation du livret Idée d'un outil pour un meilleur suivi, format type carte vitale avec des encoches pour rappeler les rendez-vous médicaux à l'utilisateur (de type projet expérimental de l'ARS sur le carnet sanitaire à destination des patients migrants) - à inclure dans le livret Faire le lien avec la mise du DMP – Dossier Médical Partagé	2019 second semestre									



Projet 3 : Plan de soins de sortie (psy-somatique) à destination des professionnels		Dossier : - fiche relatant les traitements en cours - alertes sur les effets secondaires - sensibiliser sur les régimes alimentaires - la programmation des rendez-vous médicaux de la personne	2020
Projet 4 : Travailler sur un outil de recueil d'observations de l'utilisateur et de son entourage	UNAFAM	Dans l'objectif d'établir les difficultés au domicile afin : - D'aider les familles dans la coordination, communication avec les équipes de soins, - D'aider les équipes soignantes lors de la prise en charge, lors d'une hospitalisation de la personne (les habitudes de vie...)	2019

- **Moyens nécessaires** : mobilisation d'un groupe de travail incluant professionnels du système de santé, représentants d'utilisateurs, associatifs
- **Territoire et public cible** :
Territoire : expérimentation sur un secteur puis redéploiement sur le département
Public : usager, l'entourage de l'utilisateur, les équipes de soins, tout professionnel intervenant dans l'accompagnement de l'utilisateur

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de livrets distribués / livrets utilisés, taux de satisfaction des utilisateurs / des professionnels
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux :

Lien avec le Projet Médical Partagé du GHT – filière santé mentale

A mettre en lien avec les différents projets de pôles des différents établissements



Fiche action n°23 : Encourager la création de Lits Halte Soins Santé

Pilotes : Les 2 Rives et Revivre

Partenaires : Les centres hospitaliers du département : PASS Laval et Château-Gontier et Mayenne, CATTP, CLAT 53, CUCS Laval, ACT 53, SIAO 115

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Proposer une prise en charge médico-sociale temporaire à des personnes sans domicile qui ont besoin de soins ne nécessitant pas d'hospitalisation
- ✓ Dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux
- ✓ Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies
- ✓ Permettre l'élaboration d'un projet de sortie individuel

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Réunion des acteurs intéressés		Mobilisation des acteurs Etablir un pré-diagnostic avec un relevé de situation effectué par les partenaires Exploiter les retours de terrain sur la nécessité du dispositif LHSS	2018-2019
2) Rédiger le projet		Modalités du projet : <ul style="list-style-type: none">- Durée du séjour : ne doit pas excéder 2 mois mais reste conditionnée à l'évolution de l'état de santé, de la continuité des soins, et des solutions de sorties-relais pour la personne- Un médecin responsable du dispositif- Une équipe pluri-médico-sociale	2019
3) Répondre à l'appel à projet de l'ARS		Présenter le projet et le besoin recensé sur le territoire de la Mayenne	2020
4) Si avis favorable de l'ARS – mise en place du dispositif (N) Evaluation à prévoir (N+1)		Travailler sur la mise en place du dispositif Liens à faire avec les partenaires et communication sur ce nouveau dispositif	2020

▪ **Moyens nécessaires :** financement, porteur(s) de projet

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : département

Public cible : Personne sans domicile (pas de pathologies spécifiques) ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation

Aucune condition administrative

Pas de participation financière de l'utilisateur

Ouverts 24h/24h - 365 jours par an

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de personnes accueillies (taux de fréquentation), mobilité (taux de fuite sur les autres départements) - provenances des usagers, sorties et relais mis en place, situation sociale et médicale des personnes. Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux :

Décret n°2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures dénommées « lits halte soins santé » (LHSS) et « lits d'accueil médicalisés » (LAM)



Objectif 5 du décret : L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **4 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec **l'objectif 5** du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°24	Sensibiliser sur les droits et devoirs du patient dans son parcours de soins en psychiatrie	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1)Créer un groupe pilote 2)Construire une journée thématique sur les droits et devoirs 3)Evaluer et reconduire 4)Créer une plaquette d'information sur les droits et devoirs
Fiche action n°25	Mettre en place d'une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1)Créer un groupe pilote 2)Mettre en place une journée de sensibilisation 3)Evaluer et généraliser
Fiche action n°26	Créer un annuaire départemental sur les ressources disponibles	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1)Créer un groupe pilote 2)Répertorier l'existant 3)Travailler sur le contenu 4)Créer et diffuser l'annuaire dématérialisé
Fiche action n°27	Sensibiliser les jeunes aux problématiques psychiques	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1)Créer un groupe pilote 2)Construire une animation type 3)Proposer une intervention clef en main et la diffuser



Fiche action n°24 : Sensibiliser sur les droits et devoirs du patient dans son parcours de soins en psychiatrie

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ Objectifs stratégiques :

- ✓ Sensibilisation de chaque personne qui rentre dans un parcours de soin sur la question des droits et devoirs
- ✓ Sensibiliser les acteurs à l'ensemble des procédures sur les soins sans consentement
- ✓ Faciliter et accélérer les prises en charges médicales des personnes en situation de crise
- ✓ Permettre une réponse adaptée et plus rapide envers l'utilisateur
- ✓ Permettre une réponse aux familles, explications sur les champs d'actions des acteurs
- ✓ Sensibiliser sur les questions : d'autostigmatisation des patients, de dignité, la dynamique de l'espoir, le rétablissement (apprentissage de l'autonomie, autogestion, droits des personnes handicapées, inclusion sociale et réadaptation)
- ✓ Accompagner les processus de rétablissement des personnes et favoriser la réhabilitation psychosociale

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Construire une journée thématique sur les droits et devoirs du patient et créer une plaquette sur les droits et devoirs destinée au patient	Premier semestre 2021
2) Construire et organiser la journée thématique sur les droits et devoirs du patient		Journée thématique avec : <u>Des temps communs</u> (tables rondes) : intervention par exemple du juge des libertés et des peines, du responsable ARS région sur la question des soins sans consentement Evoquer les modalités de procédures de soins sans consentement <u>Et des ateliers sur différents sujets :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Informations – retours de situations vécues par des patients • Ateliers de rencontres patients/pairs-aidants - cliniciens 	Premier semestre 2021
3) Assurer le déroulement de la journée thématique		Assurer l'organisation générale : <ul style="list-style-type: none"> - Lancer des invitations aux partenaires (réflexion sur le nombre : ouverte à tous ?), sur les supports de communication et d'information - Réservation salle, horaires, intervenants, communication - Mesurer la satisfaction des participants 	Second semestre 2021
4) Créer une plaquette-fascicule sur les droits et devoirs des patients dans l'objectif de le remettre à la disposition de chaque patient dans un parcours de soins		Rédiger le support et travailler à sa diffusion Processus de validation du document	Premier semestre 2022



- **Moyens nécessaires :** réalisation d'une invitation, affiche, inscriptions
Déploiement de moyens financiers et humains pour l'organisation (coordonnateur de projet et groupe de travail), frais d'interventions, frais logistiques et annexes
- **Territoire et public cible :**
Territoire : les quatre secteurs de psychiatrie
Public cible : usagers, familles et associations, professionnels du soin, du médico-social et du social, médecins

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : niveau de satisfaction par rapport à l'évènement, nombre de participants sur la journée, indicateur sur le nombre de fois où l'information a été donnée au patient (mesure de T0 : avant la journée à T2 ?)
A l'échelle du GHT : retours des patients

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Projet Médical Partagé du GHT

Feuille de route nationale santé mentale et psychiatrie : action n°22 : Réduire le recours aux soins sans consentement, à l'isolement et à la contention

<http://www.psycom.org/Actualites/Comment-agir/Video-Faire-valoir-ses-droits-et-acceder-a-l-autonomie>

Advocacy publie des outils pratiques sur le thème « Faire valoir ses droits et gagner en autonomie », et destinés aux personnes en souffrance psychique et aux professionnels qui les accompagnent : <https://www.advocacy.fr/upload/videos/GUIDE-A-DESTINATION-DES-PROFESSIONNELS-final.mp4>



Fiche action n°25 : Mettre en place une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Développer les compétences des agents d'accueil dans la réponse aux personnes ayant des troubles psychiques
- ✓ Objectif final : favoriser l'accès aux droits des usagers par des réponses adaptées pour être plus autonomes.

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1)Créer un groupe de travail (les pilotes)		Vérifier l'existant (voir au niveau national les référentiels déjà existants) – concevoir un cahier des charges avec une demande de financement aux autorités tutélares pour un organisme agréé de formation Définir les modalités de réalisation de la formation Identifier les bénéficiaires de l'action et déterminer le nombre de participants.	Second semestre 2021
2)Mettre en place une formation continue ou journées de sensibilisation		Etablir le programme : - Sur différentes approches : manifestations de l'angoisse, manières d'aborder la personne, mise en confiance, déstigmatisation. - Des échanges de pratiques et mises en situations, témoignages d'usagers.	2022
3)Evaluer et étendre l'action		Evaluer et analyser les retours de satisfactions de la première formation réalisée Reconduire ou non l'action – si oui : prévoir un calendrier pour généraliser la formation des agents d'accueil sur l'ensemble du territoire départemental	2023-2025

▪ **Moyens nécessaires :**

Financements de formations

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire cible : découpage territorial – par exemple selon les contrats locaux de santé

Public cible : Pour tout agent d'accueil de droit commun (organisme d'ouverture des droits, santé, vie professionnelle, culture, loisirs, logement, services médico-sociaux)
Pour l'utilisateur, afin de faciliter son accès aux services de droits communs

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre d'actions réalisées, satisfaction participants
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Type d'action déjà réalisée par le CCAS de Laval : avec des formations pour les agents d'accueil et maisons de quartiers, ainsi que pour les aides à domicile

Type d'action déjà réalisée par le CHNM : des actions de soutien - formation pour les travailleurs familiaux, acteurs du domicile



Fiche action n°26 : Créer un annuaire départemental sur les ressources disponibles à destination des usagers et des professionnels

Pilotes :

Partenaires :

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Améliorer la lisibilité de l'offre en santé mentale tant pour les professionnels que pour les usagers
- ✓ Clarifier le « qui fait quoi » ?
- ✓ Savoir vers qui se tourner, vers qui aller, faciliter l'accès à l'information
- ✓ Faciliter la coordination des acteurs via l'interconnaissance, se coordonner sur des actions
- ✓ Développer une vision en réseau des parcours
- ✓ Connaître les champs d'interventions et les limites d'interventions de chacun
- ✓ Pouvoir mieux s'interpeler sur des situations

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe de travail		Regroupement du groupe des pilotes positionnés sur la mise en œuvre de l'action Répertoire l'existant : - les glossaires - les lieux, les ressources sur le territoire	Premier semestre 2020
2) Travailler sur le contenu		Définir les modalités d'organisation de la plateforme : - En distinguant l'accès pour les professionnels et les usagers-familles - Travailler sur la présentation du répertoire (une plateforme, site, page internet), la conception (facile d'accès et intuitive), les modalités d'accès et les mises à jour - Créer une page des questions fréquemment posées (FAQ) - Créer des fiches synthétiques, opérationnelles, des cartographies (par territoires, par spécialités),	Premier semestre 2020
3) Créer et diffuser l'annuaire dématérialisé		Etablir un cahier des charges Communication autour de la plateforme – diffusion sur les sites des partenaires	Second semestre 2020

▪ **Moyens nécessaires :**

Budget pour un graphiste et un développeur qui puissent concevoir la plateforme
Un groupe de travail mobilisé sur le projet

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : organisation de l'offre du territoire par secteurs psychiatriques ou EPCI, grands territoires de communautés de communes

Public cible : pour les professionnels, les usagers, les proches et les aidants

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre d'utilisateurs, satisfaction de réponses via l'annuaire, nombre de répertoires édités

Etat d'avancement des actions - respect des délais



Liens avec d'autres travaux territoriaux :

Lien avec le Répertoire Opérationnel des Ressources ARS PDL, lien avec les répertoires du CISM de Mayenne, CEAS du CLSM de Laval, CH Laval RIAM (addictologie), annuaire précarité (ARS)



Fiche action n°27 : Sensibiliser les jeunes aux problématiques psychiques

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Sensibiliser l'enfant en tant qu'élève
- ✓ Eviter le développement des processus d'exclusion dès le plus jeune âge
- ✓ Mettre en place une prévention précoce
- ✓ Lutter contre la stigmatisation
- ✓ Eviter l'isolement, la marginalisation, les échecs scolaires...

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Faire un état des lieux de l'existant (vidéos, IREPS, etc)	Début septembre 2020
2) Travailler sur une proposition une animation type, sur un mode ludique et didactique		Imaginer une action adapter en fonction du niveau scolaire : primaire, collège, lycée : <ul style="list-style-type: none">- Au niveau primaire : sensibilisation, respect des différences etc (exemple : médiation animale, séjour classe découverte)- Au niveau collège, lycée : qu'est-ce que la santé mentale ? (Information, témoignages sur l'emploi des mots, les discriminations éventuelles)	Second semestre 2020-début 2021
3) Proposer une action d'expérimentation « clef en main »		Exemple : 1h30 d'intervention transmissible aux équipes scolaires, infirmières scolaires	Second semestre 2021
4) Diffuser l'expérimentation à échelle départementale		Construire un plan de développement au niveau départemental de l'action	Second semestre 2021

▪ **Moyens nécessaires :** mobilisation du groupe pilote

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : couverture départementale avec des équipes par bassins de vie (Secteurs : Mayenne, Laval, Château-Gontier), coordination sur les modes d'animation et les messages diffusés

Public cible : écoles primaires, collèges et lycée : des degrés de présentations, des supports différents selon le niveau scolaire

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de classes sensibilisées, nombre de structures ayant demandées l'intervention clef en main

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Objectif 6 du décret : L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **4 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec **l'objectif 6** du décret du 27 juillet 2017.

<p>Fiche action n°28 :</p>	<p>Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Développer une action à grande échelle 3)Déployer des actions de sensibilisations individualisées</p>
<p>Fiche action n°29 :</p>	<p>Améliorer le soutien des parents et proches aidants, soutenir la parentalité dans un objectif de promotion de la santé</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Créer un groupe pilote Projet 1 : Campagne de communication Projet 2 : Travailler sur un outil de communication type flyer Projet 3 : Créer un lieu neutre, d'orientation et d'écoute pour les parents et la fratrie d'un enfant en bas âge Projet 4 : Rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs existants pour les aidants et mettre en place des temps de sensibilisation/formation - Soutenir le développement de la formation PRO FAMILLE</p>
<p>Fiche action n°30 :</p>	<p>S'engager collectivement dans l'organisation d'évènements grand public sur la santé mentale</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Soutenir l'organisation d'évènements, de conférences par bassins de vie (ou projection vidéo, spectacle) 2)imaginer des formats différents de sensibilisation aux troubles psychiques</p>



Fiche action n°28 : Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Sensibilisation des entreprises aux personnes ayant des troubles psychiques
- ✓ Savoir repérer une personne en souffrance psychique et orienter, aider cette personne
- ✓ Déstigmatisation des troubles psychiques

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Créer un groupe pilote		Concevoir, réaliser et évaluer des actions de communications auprès des employeurs sur : <ul style="list-style-type: none"> - La question de l'inclusion de la personne présentant un trouble ou un handicap psychique - La souffrance psychique induite par le travail 	Second semestre 2019
2) Développer une action à grande échelle		Travailler sur le format de l'action grande échelle : <ul style="list-style-type: none"> - Type tables rondes – forum-rassemblement collectif - conférences, avec des vidéos de présentations : support job coach, témoignages de personnes-usagers, d'entreprises - Dans l'objectif d'appréhender la notion de handicap psychique de façon constructive et positive - Evaluer l'action <p>En parallèle, volonté de travailler sur des actions de sensibilisations individualisées et ciblées pour les entreprises volontaires</p> <p>Travailler sur le format et contenu (établir un cahier des charges) : action de sensibilisation type : « valoriser le savoir être, les compétences de la personne »</p>	Premier semestre 2020
3) Déployer de actions de sensibilisations individualisées		Déterminer une campagne de communication, recrutement des entreprises volontaires du territoire Informer les référents insertion des entreprises du territoire Informer les services de ressources humaines et de qualité de vie au travail	Second semestre 2020 - 2024

▪ **Moyens nécessaires :**

Moyens financiers et humains (cabinet-agence d'organisation d'évènement)

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : territoire départemental

Public : pour les entreprises, les TPE-PME, fédérations patronales, mutuelles, OPCA, Education Nationale, organismes de formation, employeurs, administrations publiques

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de participants aux actions grande échelle, satisfaction des participants, nombre de demandes d'interventions individualisées en entreprises

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°29 : Améliorer le soutien des parents et proches aidants, soutenir la parentalité dans un objectif de promotion de la santé

Pilotes :

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Aider les parents dans la compréhension et l'acceptation des troubles, apporter des réponses à leurs questionnements,
- ✓ Des moments d'écoute et de partage pour les parents, la fratrie
- ✓ Informer et former les proches, les aidants sur les symptômes et leur sens
- ✓ Informer les proches sur les ressources disponibles du territoire
- ✓ Soutenir des parents ayant des troubles psychiques

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
Créer un groupe pilote		Groupe pilote avec des acteurs œuvrant sur la santé des jeunes et la parentalité pour partager sur les expériences et les différents projets	Second semestre 2020
Projet 1 : Campagne de communication		Opération de communication sur un temps fort à l'échelle départementale	Second semestre 2020
Projet 2 : Travailler sur un outil de communication type flyer		En lien avec la campagne de communication Flyer, plan de communication qui renseigne vers qui aller en cas de questionnements des parents : « si mon enfant à un comportement qui me questionne, je peux appeler le n°, me diriger vers... » Diffusion dans les carnets de santé ou les salles d'attente des médecins généralistes	Second semestre 2020
Projet 3 : Créer un lieu d'orientation et d'écoute pour les parents d'un enfant en bas âge	Groupe de travail créé en amont du PTSM	Réfléchir à un lieu type sur le modèle de « la petite cabane » de Nantes Un lieu de prévention primaire Enfants qui ne relèvent pas d'une situation de handicap, et non déjà pris en charge par un partenaire Un projet en cours d'écriture par un groupe de travail constitué en amont du PTSM d'un dispositif d'accueil et d'orientation « ça cloche » de pères et mères de jeunes enfants (2 à 6 ans) préoccupés, qui se posent des questions autour du comportement de leur enfant et/ou autour des difficultés rencontrées avec lui. Création d'un GCSMS par les acteurs du projet	2020
Projet 4 : Rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs existants pour les aidants et mettre en place des temps de sensibilisation/formation - Soutenir le développement de la formation PRO FAMILLE		Informar les aidants sur les ressources disponibles en termes d'appui Favoriser les temps sur les gestes et postures qui accompagnent positivement les personnes Formation PRO FAMILLE qui a pour objectif d'aider les familles à mieux faire face à la maladie, aux situations difficiles et améliorer les possibilités de rétablissement du proche concerné quel que soit le stade de sa maladie.	2020

▪ **Moyens nécessaires :** moyens financiers pour la constitution du lieu neutre

▪ **Territoire et public cible :**

Territoire : départemental

Public : les enfants, parents, proches aidants, la fratrie



Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre de parents sur une année, questionnaire de satisfaction des parents (soutien, écoute)

Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Fiche action n°30 : S'engager collectivement dans l'organisation d'évènements grand public sur la prévention en santé mentale

Pilotes : à définir

Partenaires : à définir

▪ **Objectifs stratégiques :**

- ✓ Sensibiliser, informer le maximum de personnes sur les maladies psychiques
- ✓ Travailler des actions de prévention grand public sur la santé mentale
- ✓ Se mobiliser collectivement autour des SISM en amplifiant les évènements sur le territoire
- ✓ Rendre plus accessible l'information, la ressource

Objectifs opérationnels	Opérateur(s)	Modalités de réalisation	Echéance
1) Soutenir l'organisation d'évènements, de conférences par bassins de vie (ou projection vidéo, spectacle)		En lien avec les SISM et une promotion grand public Exemple : un forum sur le bien-être, sur la prévention des addictions https://www.advocacy.fr/upload/videos/Guide-intro-final.mp4 Soutenir des évènements par des apports en matériel ou financier (exemple : des soirées conférences débats), dans l'objectif d'informer, de sensibiliser un large public sur la santé mentale	2022-2024
2) Imaginer des formats différents de sensibilisation aux troubles psychiques		Exemples : scénettes humoristiques par exemple (relater par l'humour certaines expériences), jeux de rôles, vidéos, planches BD	2022-2024

- **Moyens nécessaires :** faciliter l'accès à la location des salles, de matériel, mailing (partenaires engagés sur ces évènements), accompagnement financier pour les frais logistiques, intervenants etc
- **Territoire et public cible :**
Ensemble du département

Les indicateurs :

Indicateurs de réalisation, d'évaluation : nombre d'évènements, fréquentation : nombre d'entrées
Etat d'avancement des actions - respect des délais

Liens avec d'autres travaux territoriaux :



Plan pluriannuel d'actions 2019-2024 - prévisionnel

Objectifs du décret	Fiches actions	Objectifs opérationnels	Plan pluriannuel 2019-2024 PTSM 53												PILOTAGE			Indicateurs de suivi intermédiaires, dans la réalisation des actions	
			2019		2020		2021		2022		2023		2024		Pilotes	Partenaires	Financeurs		
			Janv - Juin	Juillet-Déc	Jan - Juin	Juillet-Déc	Jan - Juin	Juillet-Déc	Jan-Juin	Juillet - Dec	Janv-Juin	Juillet-Dec	Jan - Juin	Juillet-Dec					
Objectif 1 : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychique, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médico-sociaux	Fiche n°1 : Sensibiliser les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent au repérage de la souffrance psychique	1) Créer un groupe pilotes																	
		2) Créer et diffuser un support d'information																	
		3) Organiser des temps "regards croisés" avec les acteurs de terrain																	
	Fiche n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale	Projet 1 : Réfléchir à la mise en place du projet "Promeneurs du net"	Appel à projet lancé par la CAF - janvier																
		Projet 2 : Travail sur les outils e-santé mentale 1) Etude sur les nombreux outils																	
		2) Faire connaître les outils e-santé mentale au réseau d'acteurs en santé mentale																	
		3) Créer un support de diffusion en interne dans les établissements et structures																	
		Fiche 3 : Renforcer et étendre le dispositif SAJE et d'autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de	1) Mobiliser les acteurs autour de l'objectif - création d'un groupe pilote																
			2) Réfléchir à une ouverture de la tranche d'âge à prévoir dans le projet																



Plannings prévisionnels des actions retenues pour une mise en œuvre 2019-2020

Objectif 1 :

Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Pilotes	Partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
Projet 1 : Réfléchir à la mise en place du projet "Promeneurs du net" sur le département Appel à projet lancé par la CAF												
Projet 2 : Travail sur les outils e-santé mentale 1) Etude sur les nombreux outils dispositifs e-santé mentale existants au national												
2) Faire connaître les outils e-santé mentale au réseau d'acteurs en santé mentale												
3) Créer un support de diffusion en interne dans les établissements et structures												

Fiche action n°4 : Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Aider au développement de projets, d'alternatives et de nouvelles modalités												
3) Renforcer l'existant et être force de propositions												

Objectif 2 :

Fiche action n°5 : Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Monter le projet, concevoir et préparer le programme de la session d'information sur les informations partagées												
3) Faire appel à un prestataire pour l'organisation de la journée												
4) Evaluer les retours de la session d'informations et les nouveaux besoins												
5) Travail autour d'un support, document commun pour les professionnels												

Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Pilotes	Partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
Créer un groupe pilotes chargé du suivi et de la mise en œuvre des nouvelles expérimentations ?												
Projet 1 : Créer un lieu de répit et ressourcement pour les personnes en souffrance	à déterminer par les pilotes											
Projet 2 : Mettre en place un dispositif de baluchonnage - système de relais pour les aidants	à déterminer par les pilotes											
Projet 3 : Valoriser le apports de la pair-aidance sur la question de l'habitat	à déterminer par les pilotes											
Projet 4 : Réfléchir à une structure d'habitat logement autonomie – avec un encadrement de proximité	à déterminer par les pilotes											



Fiche action n°12 : Mettre en place et améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Poursuivre les temps d'échanges du groupe de travail 16-25 ans (constitué en amont du PTSM)												
2) Créer une plateforme intersectorielle (GCSMS)												
3) Lancer la plateforme et communiquer autour de ce lancement												
4) Evaluer le dispositif												

Fiche action n°13 : Développer et professionnaliser la pair-aidance												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Poursuivre le projet formation de pairs-aidants professionnels et son développement												
3) Sensibiliser les professionnels du soin et du médico-social à la pair-aidance												
4) Mettre en place des temps de sensibilisation par les pairs aidants												
5) Inscrire la pair-aidance dans les accompagnements sanitaires et médico-sociaux												
6) Accompagner la dynamique collective des pairs-aidants												

Fiche action n°15 : Mettre en place des référents de parcours												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Réfléchir à l'organisation de la double référence sanitaire/sociale, définir le cadre d'intervention des professionnels												
3) Créer un livret de suivi de l'usager et déployer le dispositif												

Objectif 3 :

Fiche action n°17 : Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pédopsychiatriques												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs de réalisation
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) S'informer sur le remboursement des téléconsultations (le cadre de déploiement...) et les plateformes existantes												
2) Expérimenter les téléconsultations pour les usagers ayant des troubles psychiques												
3) Evaluer l'expérimentation												
4) Généraliser par un développement de l'équipement												
5) Accompagner les professionnels												

Fiche action n° : 18 : Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les médecins psychiatres et les médecins généralistes												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			Indicateurs
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	
	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fev - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Développer la messagerie sécurisée MSSanté												
2) Proposer l'expérimentation de télé-expertises entre les professionnels												
3) Construire et diffuser des fiches schématiques simples												
4) Organiser une rencontre une fois par an entre mmédecins généralistes et psychiatres												
5) Travailler sur un projet pédagogique mixte pour les internes en médecine												



Objectif 4 :

Fiche action n°19 : Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	Indicateurs
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Travailler sur le projet en déterminant les contours et les missions de l'équipe												
3) Définir le cahier des charges : moyens humains, matériel et outils												
4) Elaborer la mise en œuvre du projet par la mise en place d'un numéro d'appel												
5) Travailler sur la communication et les liens à faire avec les partenaires												
6) Etablir un plan de communication												

Fiche action n°22 : Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	Indicateurs
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
Créer un groupe pilotes chargé de la mise en œuvre												
Projet 1 : Rédiger un protocole de sortie d'hospitalisation - temps de préparation à la sortie												
Projet 2 : Un livret d'information sur la préparation à la sortie à destination de l'usager et une carte soins somatiques et psychiatriques												
Projet 3 : Projet de soins de sortie (psy-somatiques) à destination des professionnels												
Projet 4 : Travailler sur un outil de recueil d'observations de l'usager et de son entourage												

Fiche action n°23 : Encourager la création de Lits Halte Soins Santé (LHSS)												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	Indicateurs
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Réunion des acteurs intéressés												
2) Rédiger le projet												
3) Répondre à l'appel à projet de l'ARS												
4) Si avis favorable de l'ARS - mise en place et évaluation												

Objectif 5 : Fiches actions 26 et 27 : démarrage groupes pilotes en 2020

Fiche action n°26 : des travaux déjà réalisés (CLSM Mayenne) et en cours (CLSM Laval) sur la constitution d'un répertoire – objectif de compilation pour créer un répertoire départemental

Objectif 6 :

Fiche action n°28 : Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs												
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL								PILOTAGE			
	2019				2020				Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financeurs	Indicateurs
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juil - Aout - Sep	Oct - Nov - Déc				
1) Créer un groupe pilotes												
2) Développer une action à grande échelle									cf fiche action	Fiche pour voir l'ensemble		
3) Déployer des actions de sensibilisations individualisées												



Liste des acronymes

AAH : Allocation aux Adulte Handicapés
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CD : Conseil Départemental
CHHA : Centre Hospitalier du Haut Anjou
CHL : Centre Hospitalier de Laval
CHNM : Centre Hospitalier du Nord-Mayenne
CLS : Contrat Local de Santé
CLSM : Contrat Local de Santé Mentale
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique
COFIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne
CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CSSM : Commission Spécialisée en Santé Mentale
CTS : Conseil Territorial de Santé
DGARS : Direction Régional de l'Agence Régionale de Santé
DMP : Dossier Médical Partagé
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT : Groupement Hospitalier de Territoire
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
IPA : Infirmier en Pratique Avancée
LHSS : Lits Halte Soins Santé
LAM : Lits d'Accueil Médicalisés
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDA : Maison de l'Autonomie
MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire
PALEX : Plateforme d'Appui Libérale à l'EXercice Coordiné
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PDL : Pays-De-la-Loire
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMP : Projet Médical Partagé
PTSM : Projet Territorial en Santé Mentale
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
SAJE : Service d'Accueil de Jour et d'Activités Equestres
SISM : Semaines d'Informations en Santé Mentale
SPAL : Service de Psychiatrie Adulte Lavallois
TISF : Technicien d'Intervention Sociale et Familiale



UMP : Urgences Médico-Psychologiques

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques



Annexes

Annexe n°1 : Outil commun pour les groupes pilotes des fiches actions du PTSM

Annexe n°2 : support outil ANAP – fiche action

Annexe n°3 : livret synthétique de la feuille de route, diffusé puis corrigé à la suite du COFIL du 25 janvier 2019



Annexe n°1 : Outil commun pour les groupes pilotes des fiches actions du PTSM 53

TABLEAU DE BORD					
SUIVI FICHE ACTION N°1 : Sensibiliser au repérage de la souffrance psychique les professionnels dans l'environnement de l'enfant et de l'adolescent					
Objectifs stratégiques :			Groupe pilotes :		Dates des rencontres du groupe :
Objectifs opérationnels	Indicateurs			Qui ?	Comment ?
	Résultats attendus :	Charges / coûts :	Durée :	Qui va assurer la mise en œuvre – organisation de l'action	Organisation
Objectif n° :					



Annexe n°4 : support outil ANAP – fiche action

X.X
Intitulé de l'action

Constats : XXX

Pilote(s) :
✓ XX

Contributeurs :
✓ XX

Objectifs

- **Objectif stratégique :** XXX
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ XX
 - ✓ XX
 - ✓ XX

Etapes

	Trim.1	Trim.2	Trim.3	Trim.4
1. X				
2. X				
3. X				

Moyens nécessaires

- XX

Indicateurs	V. initiale	V. cible

X.X
N° fiche
Intitulé de l'action

Responsable de l'action

Constats : XXX

Pilote(s) :
✓ XX

Contributeurs :
✓ XX

Objectifs

- **Objectif stratégique :** XXX
- **Objectifs opérationnels :**
 - ✓ XX
 - ✓ XX
 - ✓ XX

Etapes

	Trim.2	Trim.3	Trim.4
1. X			
2. X			
3. X			

Moyens nécessaires

- XX

Indicateurs	V. initiale	V. cible

Moyens nécessaires

- XX

Indicateurs

Indicateurs de réalisation (permettent de suivre ce qui doit être fait)
Indicateurs de résultats et d'impacts (évaluent les effets des actions)



X.X **ANAP** **Appui santé & Évaluation sociale** Cliquez pour ajouter un titre

Autres précisions

- .XX

Points de vigilance

- .XX

3



Projet Territorial en Santé Mentale 53

Livret synthétique du
projet

JANVIER 2019

PAR LE GROUPE PROJET



Sommaire

Partie 1 : Tableaux récapitulatifs des fiches actions par objectifs du décret	3
Objectif 1 du décret : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux.	3
Objectif 3 du décret : L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins	6
Objectif 4 du décret : L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social ».....	7
Objectif 5 du décret : L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles.....	8
Objectif 6 du décret : L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.	9
Partie 2 : Plannings prévisionnels des actions proposées pour un démarrage en 2019 – mise en œuvre 2019-2020	10



Partie 1 : Tableaux récapitulatifs des fiches actions par objectifs du décret

Ce document reprend les 30 fiches actions du PTSM 53 restituées selon les 6 objectifs du décret.

Objectif 1 du décret : L'organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux.

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **4 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 1 du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°1	Sensibiliser au repérage de la souffrance psychique les professionnels au contact de l'enfant et de l'adolescent	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Créer et diffuser un support d'information 3)Organiser des temps de « regards croisés » avec les acteurs de terrain
Fiche action n°2	Recenser et faire connaître les outils de e-santé mentale	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Projet 1 : Réflexion sur la mise en place du projet « Promeneurs du net » Projet 2 : Travailler sur les outils e-santé mentale 1)Etude sur les nombreux outils 2)Faire connaître les outils e-santé au réseau d'acteurs en santé mentale 3)Créer un support de diffusion
Fiche action n°3	Renforcer et étendre le dispositif SAJE et autres dispositifs du même type aux jeunes en attente de la mise en place d'une orientation MDA	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Mobiliser les acteurs autour de l'objectif 2)Réfléchir à une ouverture de la tranche d'âge Réfléchir à un élargissement du dispositif actuel à d'autres co-financeurs 3)Déployer à l'échelle départementale 4)Mettre en place un état de veille
Fiche action n°4	Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Aider au développement de projets, d'alternatives et de nouvelles modalités 3) Renforcer l'existant et être force de propositions



Objectif 2 du décret : L'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **11 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 2 du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°5	Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Monter le projet 3)Faire appel à un prestataire 4)Evaluer la session 5)Travailler autour d'un support
Fiche action n°6	Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Groupe pilote : suivi des nouvelles expérimentations Projet 1 : Créer un lieu de répit et de ressourcement pour les personnes en souffrance Projet 2 : Mettre en place un dispositif de baluchonnage – système de relais pour les aidants Projet 3 : Valoriser les apports de la pair-aidance sur la question de l'habitat Projet 4 : Réfléchir à une structure d'habitat logement autonomie
Fiche action n°7	Développer des cellules de veille sur le territoire	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote et constituer un support sur des principes, valeurs communes 2)Alimenter une réflexion sur chaque territoire afin de créer une cellule de veille 3)Prévoir des temps d'échanges sur des thématiques spécifiques 4)Engager des réflexions sur de nouvelles perspectives
Fiche action n°8	Réfléchir à un projet d'accompagnement vers un logement à proximité du soin	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2) Réaliser une expérimentation 3)Evaluer l'expérimentation 4)Mettre en place un partenariat
Fiche action n°9	Création et diffusion d'un document d'aide sur le handicap psychique à destination des professionnels de l'emploi	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote et concevoir l'outil 2)Expérimenter l'outil 3)Evaluer l'outil 4)Valider et diffuser l'outil
Fiche action n°10	Renforcer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Projet 1 : Poursuivre et élargir le dispositif d'emploi accompagné Projet 2 : Renforcer l'insertion professionnelle 1)Définir la formation des professionnels de l'insertion



		<p>2) Améliorer l'interconnaissance avec un support commun pour tous les partenaires</p> <p>3) Réfléchir sur la reconnaissance des compétences au-delà du diplôme</p> <p>4) Réfléchir et proposer des expérimentations</p>
Fiche action n°11	Faciliter l'inclusion des personnes avec un handicap psychique dans l'offre de service culture, sport, loisirs	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Organiser des actions de sensibilisation à destination des associations de culture, sport et loisirs du territoire</p> <p>2) Créer, faire valider et diffuser un label de bonne pratique « inclusive »</p>
Fiche action n°12	Améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Poursuivre les temps d'échanges du groupe de travail 16-25 ans</p> <p>2) Créer une plateforme intersectorielle (GCSMS)</p> <p>3) Lancer la plateforme GCSMS et communiquer autour de ce lancement</p>
Fiche action n°13	Développer et professionnaliser la pair-aidance	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Poursuivre le projet formation de pairs-aidants professionnels et son développement</p> <p>3) Sensibiliser les professionnels du soin et du médico-social à la pair-aidance</p> <p>4) Mettre en place des temps de sensibilisation par les pairs-aidants</p> <p>5) Inscrire la pair-aidance dans les accompagnements sanitaires et médico-sociaux</p> <p>6) Accompagner la dynamique collective des pairs-aidants</p>
Fiche action n°14	Reconnaître les besoins autour de la mobilité et de la vie domestique	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Aider au développement de dispositifs mobiles</p> <p>3) Etablir un parcours de formation des intervenants à domicile</p>
Fiche action n°15	Mettre en place des référents de parcours	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u></p> <p>1) Créer un groupe pilote</p> <p>2) Réfléchir à l'organisation et le cadre d'intervention</p> <p>3) Créer un livret de suivi de l'utilisateur et déployer le dispositif</p>



Objectif 3 du décret : L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **3 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 3 du décret du 27 juillet 2017.

<p>Fiche action n°16</p>	<p>Créer un réseau sur la base des Maisons de santé de proximité pour favoriser l'accès aux soins des personnes en souffrance psychique</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Organiser des temps de coordinations partagés sur les sites des MSP 3)Apporter un appui et un relais aux médecins généralistes 4)Faire connaître les outils développés sur la santé mentale, les ressources existantes 5)Développer l'interventions d'IPA ou IDE spécialisés en psychiatrie (CMP) au sein de MSP, CPTS</p>
<p>Fiche action n°17</p>	<p>Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pour des soins en pédopsychiatrie</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)S'informer sur le remboursement des téléconsultations et les plateformes existantes 2)Expérimenter les téléconsultations pour les usagers ayant des troubles psychiques 3)Evaluer l'expérimentation 4)Généraliser par un développement de l'équipement 5)Accompagner les professionnels</p>
<p>Fiche action n°18</p>	<p>Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les professionnels des soins psychiques et somatiques</p>	<p><u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Développer la messagerie sécurisée MSSanté 2)Proposer l'expérimentation de télé-expertises 4)Construire et diffuser des fiches schématiques simples 5)Organiser une rencontre une fois par an entre médecins généralistes et psychiatres 6)Travailler sur un projet pédagogique mixte pour les internes en médecine</p>



Objectif 4 du décret : L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social »

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **5 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 4 du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°19	Créer une équipe mobile de liaison intersectorielle de prévention de la crise	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1) Constituer un groupe pilote 2) Travailler sur le projet 3) Définir le cahier des charges 4) Elaborer la mise en œuvre du projet par la mise en place d'un numéro d'appel 5) Travailler sur la communication et les liens à faire avec les partenaires 6) Etablir un plan de communication
Fiche action n°20	Diffuser le plan de crise et les outils d'auto-évaluation	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : Projet 1 : Plan de crise 1) Valoriser-sensibiliser sur ce qu'est un plan de crise pour réunir un consensus 2) Co-construire avec les acteurs sensibilisés au plan de crise pour établir une trame de diffusion à échelle départementale 3) Etablir une convention avec les différents acteurs pour légitimer l'outil 4) Présentation et diffuser le plan de crise Projet 2 : Evaluer l'expérimentation du projet baromètre et travailler à sa diffusion Projet 3 : Soutenir la création et diffusion des outils d'autoévaluation
Fiche action n°21	Prévenir les risques suicidaires	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1) Créer un groupe pilote 2) Aider au déploiement du dispositif national Vigilans sur le département 3) Soutenir et mieux organiser le réseau sanitaire et associatif existant 4) Valoriser des actions à destination du grand public
Fiche action n°22	Créer des outils facilitant le suivi du parcours de soins de la personne	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : Projet 1 : Rédiger un protocole de sortie d'hospitalisation Projet 2 : Livret d'information sur la préparation à la sortie à destination de l'utilisateur Etablir une carte soins somatiques et psychiatriques Projet 3 : Concevoir un plan de soins de sortie à destination des professionnels Projet 4 : Travailler sur un outil de recueil d'observations de l'utilisateur et de son entourage
Fiche action n°23	Encourager la création de Lits Halte Soins Santé	<u>Objectifs opérationnels succincts</u> : 1) Réunion des acteurs intéressés 2) Rédiger le projet 3) Répondre à l'appel à projet de l'ARS 4) Mettre en place le dispositif et l'évaluer



Objectif 5 du décret : L'organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **4 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 5 du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°24	Sensibiliser sur les droits et devoirs du patient dans son parcours de soins en psychiatrie	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Construire une journée thématique sur les droits et devoirs 3)Evaluer et reconduire 4)Créer une plaquette d'information sur les droits et devoirs
Fiche action n°25	Mettre en place d'une formation sur la souffrance psychique pour les agents d'accueil afin de favoriser les réponses adaptées	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Mettre en place une journée de sensibilisation 3)Evaluer et généraliser
Fiche action n°26	Créer un annuaire départemental sur les ressources disponibles	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Répertorier l'existant 3)Travailler sur le contenu 4)Créer et diffuser l'annuaire dématérialisé
Fiche action n°27	Sensibiliser les jeunes aux problématiques psychiques	Objectifs opérationnels succincts : 1)Créer un groupe pilote 2)Construire une animation type 3)Proposer une intervention « clef en main » et la diffuser



Objectif 6 du décret : L'organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

Vous trouverez dans le tableau récapitulatif ci-dessous, **3 fiches actions** du PTSM 53 en lien avec l'objectif 6 du décret du 27 juillet 2017.

Fiche action n°28 :	Réaliser des actions de communication sur la souffrance psychique auprès des employeurs	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Créer un groupe pilote 2)Développer une action à grande échelle 3)Déployer des actions de sensibilisations individualisées
Fiche action n°29 :	Améliorer le soutien des parents et proches aidants, soutenir la parentalité dans un objectif de promotion de la santé	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> Créer un groupe pilote Projet 1 : Campagne de communication Projet 2 : Travailler sur un outil de communication type flyer Projet 3 : Créer un lieu neutre, d'orientation et d'écoute pour les parents et la fratrie d'un enfant en bas âge – groupe de travail déjà constitué en amont du PTSM Projet 4 : Rendre plus lisible l'ensemble des dispositifs existants pour les aidants et mettre en place des temps de sensibilisation/formation - Soutenir le développement de la formation PRO FAMILLE
Fiche action n°30 :	S'engager collectivement dans l'organisation d'évènements grand public sur la santé mentale	<u>Objectifs opérationnels succincts :</u> 1)Soutenir l'organisation d'évènements, de conférences par bassins de vie (ou projection vidéo, spectacle) 2)Imaginer des formats différents de sensibilisation aux troubles psychiques



Partie 2 : Plannings prévisionnels des actions proposées pour un démarrage en 2019 – mise en œuvre 2019-2020

Objectif 1 :

Fiche action n°2 : Recenser et faire connaître les outils de s-santé mentale															
Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL											PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020					Pilotés	Partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc							
Projet 1 : Réfléchir à la mise en place du projet "Promoteurs du net" sur le département															
Projet 2 : Travail sur les outils e-santé mentale 1) Etude sur les nombreux outils disponibles e-santé mentale existants au national															
2) Faire connaître les outils e-santé mentale au réseau d'acteurs en santé mentale															
3) Créer un support de diffusion en interne dans les établissements et structures															

Fiche action n°4 : Créer un groupe de réflexion sur de nouvelles modalités, des projets en lien avec le milieu scolaire															
Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL											PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020					Groupe pilotés	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc							
1) Créer un groupe pilotés															
2) Aider au développement de projets, d'alternatives et de nouvelles modalités															
3) Renforcer l'écouter et être force de proposition															

Objectif 2 :

Fiche action n°5 : Organiser une session d'information sur les informations partagées entre les différents acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social															
Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL											PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020					Groupe pilotés	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc							
1) Créer un groupe pilotés															
2) Monter le projet, concevoir et préparer le programme de la session d'information sur les informations partagées															
3) Faire appel à un prestataire pour l'organisation de la journée															
4) Evaluer les retours de la session d'information et les nouveaux besoins															
5) Travail autour d'un support, document commun pour les professionnels															

Fiche action n°6 : Expérimenter des dispositifs d'accueil et de logement-hébergement innovants															
Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL											PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020					Pilotés	Partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc							
Créer un groupe pilotés chargé du suivi et de la mise en œuvre des nouvelles expérimentations ?															
Projet 1 : Créer un lieu de répit et resourcement pour les personnes en souffrance															
Projet 2 : Mettre en place un dispositif de baluchonage - système de relais pour les enfants															
Projet 3 : Valoriser le apport de la pré-évaluation sur la question de l'hébergement															
Projet 4 : Réfléchir à une structure d'hébergement autonome - avec un encadrement de proximité															



Fiche action n°12 : Mettre en place et améliorer l'accompagnement spécifique pour les jeunes en souffrance psychique et en rupture de liens sur la tranche d'âge 16-25 ans															
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL										Groupe pilotes	PILOTAGE	Acteurs partenaires	Financements	Indicateurs
	2019					2020									
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc							
1) Poursuivre les temps d'échanges du groupe de travail 16-25 ans (constitué en amont du PTSM)															
2) Créer une plateforme intersectorielle (OCOMIS)															
3) Lancer la plateforme et communiquer autour de sa mise en œuvre															
4) Évaluer le dispositif															

Fiche action n°13 : Développer et professionnaliser la pair-aidance															
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL										Groupe pilotes	PILOTAGE	Acteurs partenaires	Financements	Indicateurs
	2019					2020									
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc							
1) Créer un groupe pilotes															
2) Poursuivre le projet formation de pairs-aidants professionnels et son développement															
3) Sensibiliser les professionnels du soin et du médico-social à la pair-aidance															
4) Mettre en place des temps de sensibilisation par les pairs-aidants															
5) Inscrire la pair-aidance dans les accompagnements sanitaires et médico-sociaux															
6) Accompagner la dynamique collective des pairs-aidants															

Fiche action n°14 : Mettre en place des référents de parcours															
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL										Groupe pilotes	PILOTAGE	Acteurs partenaires	Financements	Indicateurs
	2019					2020									
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc							
1) Créer un groupe pilotes															
2) Réfléchir à l'organisation de la double référence (santé/scolaire), définir le cadre d'intervention des professionnels															
3) Créer un binôme de suivi de l'usager et déployer le dispositif															

Objectif 3 :

Fiche action n°17 : Développer des téléconsultations pour des soins psychiatriques et pédopsychiatriques															
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL										Groupe pilotes	PILOTAGE	Acteurs partenaires	Financements	Indicateurs de réalisation
	2019					2020									
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc							
1) Informer sur le remboursement des téléconsultations (le cadre de déploiement...) et les plateformes existantes															
2) Expérimenter les téléconsultations pour les usagers ayant des troubles psychiques															
3) Évaluer l'expérimentation															
4) Générer par un développement de l'équipement															
5) Accompagner les professionnels															

Fiche action n° 18 : Faciliter les échanges et renforcer le travail de liaison entre les médecins psychiatres et les médecins généralistes															
Objectifs opérationnels	PLANNING PREVISIONNEL										Groupe pilotes	PILOTAGE	Acteurs partenaires	Financements	Indicateurs
	2019					2020									
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sept	Oct - Nov - Déc							
1) Développer le message sécurisée M2Danté															
2) Proposer l'expérimentation de télé-expertises entre les professionnels															
3) Construire et diffuser des fiches schématisées simples															
4) Organiser une rencontre une fois par an entre médecins généralistes et psychiatres															
5) Travailler sur un projet pédagogique noté pour les internes en médecine															



Objectif 4 :

Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL												PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020						Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc								
1) Créer un groupe pilotes																
2) Travailler sur le projet en déterminant les contours et les missions de l'équipe																
3) Définir le cahier des charges : moyens humains, matériels et outils																
4) Développer la mise en œuvre du projet par la mise en place d'un numéro d'appel																
5) Travailler sur la communication et les liens à faire avec les partenaires																
6) Définir un plan de communication																

Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL												PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020						Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc								
Créer un groupe pilotes chargé de la mise en œuvre																
Projet 1 : Rédiger un protocole de sortie d'hospitalisation - temps de préparation à la sortie																
Projet 2 : Un livret d'information sur la préparation à la sortie à destination de l'usager et une carte soins somatiques et psychiatriques																
Projet 3 : Projet de soins de sortie (psy-somatiques) à destination des professionnels																
Projet 4 : Travailler sur un outil de recueil d'observations de l'usager et de son entourage																

Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL												PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020						Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc								
1) Réunion des acteurs intéressés																
2) Rédiger le projet																
3) Répondre à l'appel à projet de TARS																
4) SI suite favorable de TARS - mise en place et évaluation																

Objectif 5 : Fiches actions 26 et 27 : démarrage groupes pilotes en 2020

Objectif 6 :

Objectifs opérationnels	PLANNING PRÉVISIONNEL												PILOTAGE			Indicateurs
	2019						2020						Groupe pilotes	Acteurs partenaires	Financiers	
	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc	Jan - Fév - Mars	Avril - Mai - Juin	Juillet - Août - Sep	Oct - Nov - Déc								
1) Créer un groupe pilotes													cf fiche action	Fiche pour son référentiel		
2) Développer une action à grande échelle																
3) Déployer des actions de sensibilisations individuelles																



